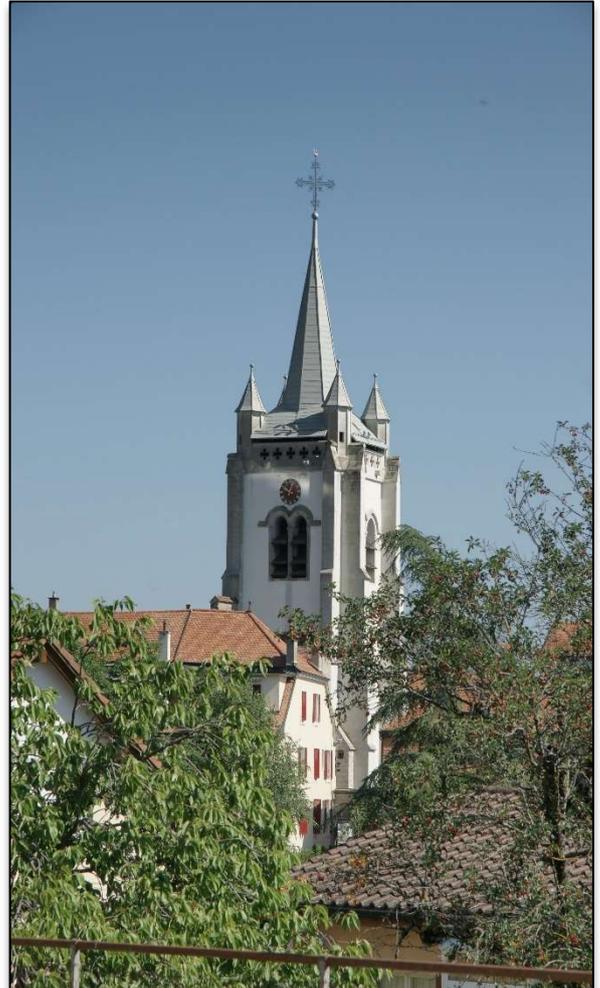


# Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année **2019**



Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2007) sur les communes, article 93c,
- du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2007) sur la comptabilité des communes, article 34,
- du Règlement du Conseil communal de Cossonay, du 19 novembre 2014, article 91,

la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2019.

Les comptes, accompagnés de commentaires, font l'objet d'un document séparé (réf. 04/2020).

Le Conseil communal a été présidé par M. Jacky Creteigny tout au long de l'année 2019.

Au 31 décembre 2019, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations étaient les suivantes :

<b>Président :</b>	<b>Jacky Creteigny</b>
<b>Première Vice-Présidente :</b>	<b>Florence Texier Claessens</b>
<b>Deuxième Vice-Président :</b>	<b>Oscar Lazzarotto</b>
<b>Scrutateurs :</b>	<b>Marie-Claire Leiser José Noriega</b>
<b>Scrutateurs-suppléants :</b>	<b>Jonathan Sidler Barbara Zippo</b>
<b>Huissiers :</b>	<b>Nathalie Martin et Pierre Mermoud (huissier suppléant)</b>
<b>Secrétaire :</b>	<b>Marianne Rufener</b>
<b>Commission de gestion :</b>	<b>Patrick Baudin Yves Corday Pascal Gindroz Diego Marin Etienne Martin</b>
<b>Commission des finances :</b>	<b>Renata Bosco Ehrbar Joachim Creteigny Philippe Zufferey Gaël Girardet Thomas Sigris</b>

**Délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (A.I.E.E.) :**

**Joey Dias  
Nicolas Schlaeppli  
Patrick Bolay  
Oscar Lazzarotto  
David Cornamusaz  
Philippe Viquerat  
Henri Pasche**

**Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe) :**

**Sandrine Bachofner  
Géraldine Schärer (suppléante)**

**Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV) :**

**Sandrine Bachofner  
Géraldine Schärer (suppléante)**

**Délégués au Conseil intercommunal de l'Association de la Piscine intercommunale des Chavannes :**

**Didier Reymond  
Laurence Brot (suppléante)**

**Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey :**

**Jean-Claude Challet  
Laurent Arnold**

**Commission communale de recours en matière d'impôts communaux :**

**Philippe Blanc  
Patrick Bolay  
Pascale Meister  
Patrick Oppliger (suppléant)**

**Délégué à la Commission des affaires culturelles :**

**Dominique Rufener**

**Délégué à la Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville :**

**Gaël Girardet**

**Délégués à la Commission extraparlamentaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal :**

**Yannick Maury  
Jean-Claude Challet**

Après ce préambule relatif au Conseil communal, les membres de la Municipalité ont le plaisir de vous communiquer ci-après l'essentiel de leurs activités durant l'année 2019.

## Table des matières

1.	Administration générale .....	1
2.	Aménagement du territoire et urbanisme .....	9
3.	Police et sécurité.....	12
4.	Promotion économique & tourisme .....	12
5.	Bâtiments.....	14
6.	Police des constructions .....	15
7.	Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay.....	17
8.	Santé publique .....	17
9.	Affaires sociales .....	18
10.	Affaires culturelles .....	19
11.	Ecoles .....	22
12.	L'ASPIC.....	26
13.	Accueil de jour des enfants .....	26
14.	Transports et mobilité.....	29
15.	Cultes.....	32
16.	Intégration .....	32
17.	Finances.....	34
18.	Routes et chemins.....	35
19.	Services industriels.....	36
20.	Forêts.....	41
21.	Parcs et jardins .....	42
22.	Développement durable - Agenda 21 .....	43
23.	Assainissement - déchets.....	45
24.	Sports.....	48
25.	Association intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge (AIPCV) .....	48
26.	Informatique .....	49
27.	Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS) .....	49
28.	Organisation régionale de la protection civile (ORPC) .....	51
29.	Préavis municipaux 2019 .....	52
30.	Conclusions .....	53



## Georges Rime, Syndic

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 1998  
 Syndic depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005

Dicastères: Administration générale; Police et sécurité;  
 Aménagement du territoire – Urbanisme et promotion  
 économique; Domaines et agriculture.

### 1. Administration générale

#### 1.1 Municipalité

La Municipalité a tenu 47 séances régulières, le lundi après-midi ainsi que 2 séances extraordinaires convoquées pour traiter de sujets particuliers. Tout au long de l'année, elle est appelée à se faire représenter lors de diverses manifestations, assemblées, séances d'information, entretiens, visites de chantiers, etc.



<b>Municipaux</b>	<b>Dicastères</b>
<b>Georges Rime Syndic</b>	Administration générale Police et sécurité Aménagement du territoire, urbanisme et promotion économique Domaines et agriculture
<b>Nicole Baudet Vice-Présidente</b>	Bâtiments communaux Police des constructions Affaires sociales Santé publique Affaires culturelles
<b>Valérie Induni Municipale</b>	Ecoles Petite enfance Cultes Transports Intégration
<b>Claude Moinat Municipal</b>	Finances Routes et chemins Service des eaux et épuration Services industriels
<b>Bernard Ebener Municipal</b>	Forêts Parcs et jardins Protection de l'environnement et développement durable Informatique Assainissement Sports Protection civile et Défense incendie

<b>ASSOCIATIONS/ORGANISATIONS DIVERSES</b>		
<b>NOM</b>	<b>Représentant de la Commune de Cossonay</b>	<b>Qualité</b>
<b>AIEE</b> <b>Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées</b>	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm.
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercomm.
<b>AIPCV</b> <b>Association Intercommunale de la Piscine et Camping de la Venoge</b>	Bernard Ebener	Membre du COPIL
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm.
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>AJERCO</b> <b>Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay</b>	Valérie Induni	Membre du CODIR
	Nicole Baudet	Membre du Conseil intercomm.
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>ARASMAC</b> <b>Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay</b>	Nicole Baudet	Membre du CODIR
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercomm.
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>ARCAM</b> <b>Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges</b>	Georges Rime	Président du CODIR
<b>ASICoPe</b> <b>Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthaz</b>	Valérie Induni	Vice-présidente du CODIR
	Nicole Baudet	Membre du Conseil intercomm.
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm.
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>ASICOVV</b> <b>Association Scolaire Intercommunale Cossonay - Veyron - Venoge</b>	Valérie Induni	Présidente du CODIR
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm.
	Nicole Baudet	Membre du Conseil intercomm.
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
	Valérie Induni	Membre du CODIR

<b>ASPIC</b> <b>Association de la Piscine Intercommunale des Chavannes</b>	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm.
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
<b>ASPMAD</b> <b>Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile</b>	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
<b>Cinéma Casino</b>	Claude Moinat	Président du conseil d'admin.
<b>EHN</b> <b>Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois</b>	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
<b>Groupement Forestier</b>	Bernard Ebener	Président du comité
	Claude Moinat	Membre
<b>Paroisse catholique</b> <b>Comité de gestion</b>	Valérie Induni	Membre
<b>Intercommunale Dizy-Cossonay</b>	Claude Moinat	Membre
	Georges Rime	Membre
<b>Ludothèque intercommunale de la Venoge</b> <b>Commission de gestion</b>	Valérie Induni	Membre
<b>MBC</b> <b>Morges-Bière-Cossonay</b>	Georges Rime	Membre du Conseil d'admin.
	Valérie Induni	Présence aux assemblées
<b>ORPC</b> <b>Protection civile district de Morges</b>	Bernard Ebener	Membre
	Valérie Induni	Suppléante
<b>Complexe scolaire des Chavannes</b>	Valérie Induni	Membre de la commission de construction
<b>Association Le Relais</b>	Nicole Baudet	Membre du CODIR
<b>RSNB</b> <b>Réseau Santé Nord Broye</b>	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
<b>SDIS</b> <b>Service Défense Incendie et Secours</b>	Bernard Ebener	Président du CODIR
	Nicole Baudet	Membre
	Valérie Induni	Suppléante
<b>TCS</b> <b>Touring Club Suisse</b>	Georges Rime	Membre du Conseil d'admin.
<b>SAPJV Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois</b>	Claude Moinat	Membre du Conseil d'admin.
	Valérie Induni	Présence aux assemblées

<b>UCV</b> <b>Union des Communes Vaudoises</b>	Georges Rime	Membre du Conseil des 50
<b>GROUPES DE TRAVAIL</b>		
<b>Réfection de la gare de Cossonay-Penthalaz</b>	Valérie Induni	Membre
<b>Circulation et mobilité dans le bassin versant du Centre régional de Cossonay-Penthalaz</b>	Valérie Induni	Membre
	Georges Rime	Membre
<b>Mobilité douce (Cossonay)</b>	Valérie Induni	Membre
	Bernard Ebener	Membre
<b>Optimisation de l'offre en transports publics du bassin de la Venoge</b>	Valérie Induni	Membre
<b>Mobilité électrique (ARCAM)</b>	Bernard Ebener	Membre
	Valérie Induni	Membre
<b>COMMISSION MUNICIPALE</b>		
<b>Commission de police</b>	Georges Rime	Membre
	Nicole Baudet	Membre
	Valérie Induni	Membre
	Claude Moinat	Membre suppléant
	Bernard Ebener	Membre suppléant

Le 15 juin 2019, la Municipalité a organisé, conjointement avec les Communes de Dizy, La Chaux, Gollion et Senarclens, la 110<sup>ème</sup> assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Dans ce cadre, les Communes ont également accueilli l'assemblée générale des Paysannes Vaudoises le 13 juin 2019, ces dernières ayant bénéficié des infrastructures mises en place, puis préparé et servi l'apéritif du 15 juin en contrepartie.

En seconde partie de journée, une manifestation a suivi la Journée des Communes Vaudoises : La « Fête aux villages ». Celle-ci a malheureusement été écourtée par l'arrivée de fortes pluies qui ont grandement perturbé le bon déroulement de la Fête. Grâce au soutien des sociétés de Jeunesse des 5 communes, une très belle soirée a tout de même eu lieu à CossArena.

La « Fête aux Villages » sera néanmoins reconduite de façon bisannuelle et la prochaine édition aura lieu au printemps 2021, dans l'une des 5 Communes.

## **1.2 Programme de législature**

A l'instar de l'Etat de Vaud et d'autres communes vaudoises, la Municipalité a élaboré, pour la législature 2016-2021, un programme qui définit les lignes directrices de sa politique pour cinq

ans. S'il s'agit d'une première pour Cossonay, la Municipalité entend poursuivre les actions menées les années précédentes, gardant ainsi une perspective de continuité.

### 1.3 Administration générale

État au 31.12.2019

## ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE COSSONAY

### MUNICIPALITE

Georges Rime, Syndic  
Nicole Baudet, Vice-Présidente  
Valérie Induni, Municipale, Claude Moinat, Municipal, Bernard Ebener, Municipal

### ADMINISTRATION COMMUNALE

**Tania Zito**  
Secrétaire municipale, cheffe de service  
Responsable RH

### Cheffe du Service

Camille Destraz

### Chef du Service

Christophe Leuenberger

### Chef du Service

Bernard Augsburgers  
Boursier communal

Administration générale				Service culture & tourisme	Service technique		Bourse communale	
<b>Greffes municipales</b> Sophie Piccand* Fanny Chenuz* Sylvain Chuard Dominique Mariller-Baumgartner Kim Rittener (apprentie) * <i>Secr. mun. adj.</i>	<b>Office de la population</b> Nathalie Martin Dominique Mariller-Baumgartner Sylvain Chuard* * <i>Remplaçant</i>	<b>Gardes municipaux</b> Mary-José Reymond Isabelle Pahud	<b>CLAC</b> Mathieu Morier  <i>Auxiliaires</i>	<b>Théâtre du PAM</b>  <b>Bibliothèque communale</b> Hedwige Gigon Laurence Nicod  <i>Auxiliaires</i>	Pierre Mermoud Davide Donzella  <b>Secteur bâtiments</b> José Figueiredo* Jessy Reymond** Hans Koch Sébastien Vauge Filimon Zaid (apprenti) * <i>Responsable</i> ** <i>Remplaçant du responsable</i> <i>Auxiliaires</i>		<b>Secteur voirie</b> Luc Lodari* Manuel Figueiredo Serge Mettraux Michel Viret Raphaël Schmidt Quentin Zocchi (apprenti) Alain Martin** * <i>Responsable</i> ** <i>Fontainier</i>	Nicole Gerber Laurine Braissant (apprentie)  <i>Auxiliaires PAMtine + Goûtine</i>

#### Légende des couleurs

**ROUGE** Membres de la Municipalité

**NOIR** Collaborateurs/trices de l'Administration communale

**BLEU** Chef/fe de Service

#### **1.4 Ressources humaines**

Les différents Services communaux comptent, à fin décembre 2019, 32 personnes dont 15 collaborateurs à plein temps, 13 collaborateurs à temps partiel et 4 apprentis. Les postes sont répartis comme suit :

Administration générale	Secrétariat municipal	3.20 ETP + 1 apprentie
	Office de la population	1.00 ETP
	Gardes municipales	0.90 ETP
	Archiviste	0.30 ETP
Bourse communale		1.90 ETP + 1 apprentie
Service technique intercommunal		3.00 ETP
Secteur travaux et voirie		6.00 ETP + 1 apprenti
Secteur des bâtiments		4.00 ETP + 1 apprenti
Service culture et tourisme		0.80 ETP
CLAC		1.00 ETP
Bibliothèque		0.47 ETP

Deux nouveaux collaborateurs ont été engagés en 2019 afin de remplacer deux collaborateurs ayant terminé leur activité au sein de la Commune. Il s'agit de :

- M. Davide Donzella, collaborateur au Service technique communal. Il a débuté son activité le 1<sup>er</sup> avril 2019 en remplacement de M. Jorge Pezuela, qui a pris la fonction de responsable du Service technique dans une autre Commune.
- M. Sébastien Vauge, concierge au collège des Chavannes. Il a débuté son activité le 1<sup>er</sup> juin 2019 en remplacement de M. Louis Chaubert, qui a décidé de retourner dans des activités plus proches de sa profession initiale.

Mme Nicole Gerber, secrétaire-comptable à la Bourse communale a quant à elle continué à travailler à 100%, au lieu de 60%, jusqu'au 31 août 2019 pour pallier au départ prématuré d'un apprenti durant l'été 2018. Au terme de cette période, quand bien même Mme Laurine Braissant, apprentie de 2<sup>ème</sup> année, a débuté sa formation auprès de la Bourse communale, la Municipalité a constaté que le soutien d'une jeune personne en formation serait insuffisant pour traiter des nombreux travaux supplémentaires pris en charge par la Bourse ces dernières années, tels que la gestion des locations, le suivi des inscriptions dans les structures d'accueil communales pour la petite enfance ou encore le contrôle ou la gestion de la comptabilité de différentes organisations communales ou intercommunales. Mme Gerber a ainsi augmenté son taux d'activité à 90% dès le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

#### **1.5 Personnel communal – UCV**

Afin d'assurer tous les travaux administratifs relatifs à la Journée des Communes Vaudoises du 15 juin 2019, des ressources administratives ont été nécessaires. L'engagement en temps a nécessité un soutien global de l'ordre de 0.7 ETP réparti entre Mmes Tania Zito et Dominique Mariller-Baumgartner (dont le taux d'activité a été augmenté de 50 à 70% entre novembre 2018 et fin juin 2019).

## **1.6 Entreprise formatrice**

La Commune de Cossonay est une entreprise formatrice d'apprentis. Le Secrétariat municipal, la Bourse communale, les Secteurs des bâtiments et des travaux et de la voirie ont participé à la formation d'apprentis en 2019, il s'agit de :

- Laurine Braissant : apprentie de 2<sup>e</sup> année, apprentissage d'employée de commerce, en voie élargie, qui a débuté sa formation en août 2018.
- Kim Rittener : apprentie de 1<sup>ère</sup> année, apprentissage d'employée de commerce, en voie élargie, qui a débuté sa formation en août 2019.
- Quentin Zocchi : apprenti de 2<sup>ème</sup> année, qui a débuté sa formation d'agent d'exploitation en août 2018 et l'a poursuivie en 2019 en voie « AFP » (attestation fédérale de formation professionnelle).
- Filimon Zaid : pré-apprentissage d'agent d'exploitation, en orientation travaux et voirie, qui a débuté sa formation en août 2019.

## **1.7 Office communal de la population**

Le contrôle des habitants et bureau des étrangers est géré par Mme Nathalie Martin. Elle est accompagnée par Mme Dominique Mariller-Baumgartner depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et M. Sylvain Chuard depuis 2015, qui officie comme suppléant.

- Statistiques

Objet	31.12.2018	31.12.2019
Nombre d'habitants	3906 (SCRIS 3871)	4064 (SCRIS 4'045)
Suisse :	Suisse : 2'997	Suisse : 3095
Etrangers :	Etrangers : 909	Etrangers : 969
Arrivées	424	507
Départs	372	383
Changement adresse dans Cossonay	184	139
Naissances	30	55
Décès	15	21
Cartes d'identités (y compris Mont-la-Ville et Dizy)	200	170
Commandements de payer	218	230
Naturalisations	29	21
Obtentions permis (établissement et séjour)	119	109
Renouvellements de permis	211	181
Contrôle annuel du Secrétariat d'Etat aux migrations	permis B : 240	permis B : 274
	permis C : 606	permis C : 636
	permis L : 4	permis L : 4
Frontaliers	42 pour 16 entreprises	53 pour 26 entrep.

La population résidente au 31 décembre 2019 était de 4'064 habitants, soit une augmentation de 158 personnes par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est celui donné par notre Office, il comprend tous les étrangers, quel que soit leur permis d'établissement. Le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) donne quant à lui le chiffre de 4'045 habitants, étant donné qu'il ne prend pas en compte certaines catégories de permis d'étrangers. L'Office a traité 507 arrivées et 383 départs.

Le « Bureau des étrangers » fait partie des attributions de cet Office. Ainsi, 290 obtentions ou renouvellements de permis ont été enregistrés en 2019. La population étrangère de Cossonay compte 969 personnes, soit le 23.84 % de la population de la Commune. L'Office a également procédé à 170 formules de demandes de cartes d'identité.

A titre informatif, 53 frontaliers sont répartis dans 26 entreprises sur le territoire communal.

Au cours de l'année 2019, 21 personnes ont obtenu la nationalité suisse à Cossonay. Ce nombre comprend les trois types de procédures (naturalisation ordinaire, facilitée cantonale et facilitée fédérale).

Depuis plusieurs années, l'Office de la population réalise les demandes de cartes d'identité pour les Communes de Mont-la-Ville et Dizy. En date du 1<sup>er</sup> mars 2018, l'Office de la population de Cossonay a également repris la quasi-totalité des opérations liées au contrôle des habitants et police des étrangers pour la Commune de Senarclens.

Toutes ces activités ont continué en 2019, à satisfaction des Communes partenaires.

## **1.8 Archives communales**

Au cours de l'année 2019, les travaux et activités de l'archiviste se sont portés principalement sur les points suivants :

- Le tri des dossiers des archives courantes se poursuit. Les dossiers des années 1980 à 2010 stockés dans le bâtiment administratif sont pour la plupart triés. Des travaux de conditionnement et de cotation les concernant sont encore à faire. Cependant, les dossiers de la police des constructions, déposés sans tri dans le local des archives, devront être épurés. D'autre part, depuis 2010, plusieurs dossiers relatifs à divers affaires et projets sont arrivés à terme et certains sont volumineux, tels que par exemple la construction de la CossArena ou l'élaboration du PGA 2014. Leur traitement au niveau des archives devient nécessaire pour faire de la place aux nouveaux dossiers.
- Le local d'archives situé dans le bâtiment du Petit-Collège n'étant pas adéquat au niveau des températures et du taux d'humidité, toutes les archives qu'y étaient déposées ont été transférées dans le local principal. Il s'agissait en particulier des archives de la Société anonyme du Funiculaire de la Gare à la Ville de Cossonay, depuis sa création en 1892 à sa fusion avec la société de transports MBC, par absorption, en 2011. Ce fonds d'archives étant volumineux, un tri a été réalisé avant son déménagement. Les documents dignes d'intérêt doivent encore être classés, cotés et conditionnés.
- Dans le cadre du 120<sup>ème</sup> anniversaire de la première édition du Journal de Cossonay, à la demande de sa Direction et avec l'accord de la Municipalité, la collection complète de ce Journal (hormis les années 1899 à 1923, introuvables) a été déposée dans nos archives, n'étant pas en sécurité dans les locaux du Journal. Elle est une source exceptionnelle pour retracer l'histoire récente de Cossonay et sa région. A noter que cette collection peut dorénavant être consultée sur la plate-forme de documents patrimoniaux numérisés « Scriptorium ».
- Une collaboration fructueuse s'est instaurée avec M. Michiel de Vaan, linguiste, chargé de cours à l'UNIL et habitant de Cossonay depuis 2014. Ce dernier, dans le cadre de ses activités à l'UNIL, a entrepris la création de l'atlas toponymique du Canton de Vaud et a débuté ce travail par la Commune de Cossonay. Pour ce faire, il a dû consulter de nombreux documents figurant dans nos archives. Ainsi, des précisions importantes ont pu être apportées à leur inventaire, particulièrement au sujet de la section des parchemins qui n'était jusqu'à maintenant pas documentée.
- Un document complet comprenant un historique avec pièces justificatives, des photos et des plans a été constitué au sujet de la ferme Bolay, en raison de sa prochaine démolition.

## **2. Aménagement du territoire et urbanisme**

### **2.1 PGA/RPGA et PPA du village d'Allens**

Le préavis municipal relatif à ces objets a été adopté par le Conseil communal le 28 octobre 2013.

La Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) a approuvé le Plan Général d'affectation (PGA)/Règlement sur le Plan Général d'affectation et la police des constructions (RPGA) en date du 13 mars 2014. Il est entré en force le 16 mai 2014. Toutefois, le règlement de la Vieille Ville a été légalisé séparément par le Département qui a requis que cette zone soit traitée sous forme d'un Plan partiel d'affectation (PPA) spécifique.

## **2.2 PPA de Riondmorcel**

*Le suivi en 2019*

Le préavis relatif à ce Plan a été présenté au Conseil communal qui l'a adopté dans sa séance du 18 avril 2016. Il est partiellement entré en force le 23 février 2017 (périmètres A à D). La possibilité de ratifier la seconde partie du plan en fonction de l'évolution des règles cantonales reste ouverte.

La demande de permis de construire pour 6 immeubles a été présentée à l'enquête publique du 29 juin au 30 juillet 2018. 3 oppositions ont été déposées. Le 17 décembre 2018, la Municipalité a décidé de lever les oppositions et de délivrer le permis de construire. En janvier 2019, les opposants ont déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal (CDAP). Ledit recours a été admis par la CDAP à la fin de l'année 2019. La décision de la Municipalité du 17 décembre 2018 a donc été invalidée. Cette dernière a alors invité les porteurs du projet à présenter une nouvelle demande de permis de construire qui devra tenir compte de l'arrêt du Tribunal du 15 novembre 2019.

## **2.3 PPA de Vigny**

Ce PPA situé sur la Commune de La Chaux a été adopté par l'Etat de Vaud. Son entrée en vigueur est effective depuis le 25 mars 2014. Selon le préavis n° 11/2013, un échange de terrains devait être réalisé pour permettre la création d'une zone destinée à la pratique du motocross et du vélo bicross. Si la Commission foncière et rurale du Canton de Vaud, chargée de préavisier les requêtes relatives aux échanges de terrains, est favorable à ce projet, ce PPA était, à fin 2019, toujours à l'étude. La construction des locaux nécessaires aux sociétés locales dépend de la Commune de La Chaux, compétente pour octroyer les permis de construire. Ces constructions n'ont pas été réalisées en 2019. Le dossier pourrait reprendre courant 2020, selon l'avancement du dossier d'échange de terrains.

## **2.4 PPA Vieille Ville**

Ce PPA a été soumis au Canton pour ultime contrôle le 3 octobre 2016, le préavis et les remarques du Canton réceptionnés le 28 novembre 2016. Il a été présenté au Conseil communal par le préavis municipal n° 07/2017, qui l'a adopté lors de sa séance du 26 juin 2017, puis ratifié par le Département le 11 décembre 2017.

## **2.5 PPA Chien-Bœuf Nord**

Ce PPA a été transmis au Canton pour examen préalable en date du 10 décembre 2014, le préavis et les remarques du Canton réceptionnés le 29 mai 2015. Le PPA a été remis à jour par le bureau mandaté par le propriétaire et se trouvait à l'étude au Service technique communal durant les années 2015 et 2016. En 2017, l'examen final a été suspendu par le Département en attendant de déterminer si les plans déjà adoptés par le Conseil communal (PQ Condémine-Stand et Chien-Bœuf Sud) étaient conformes à la LATC et au PDCn4 en voie

d'adoption. Il n'y a pas eu d'évolution en 2018. L'avenir de ce PPA est lié à l'adoption du plan de zone réservée (préavis municipal 02/2019 relatif à l'adoption d'un plan de zone réservée (PZR) et règlement associé) et à la révision partielle du PGA dont les travaux ont commencé dans la seconde partie du semestre 2019 (réf. pt 2.8 plan de zone réservée).

## **2.6 PQ Route de Morges Nord**

Ce Plan de quartier (PQ) a été adopté le 27 juin 2016 par le Conseil communal et ratifié par le Canton le 30 mai 2017. Les demandes de permis de construire et mises à l'enquête publiques (2 porteurs de projets) ont été présentées en 2017 et 2018. Les permis de construire ont depuis lors été délivrés. A la fin de l'année 2019, la construction de 4 des 5 immeubles était en cours ou terminée. Certains habitants ont commencé à emménager du côté du nouveau chemin des Moines vers la fin de l'année.

## **2.7 PQ Chien-Bœuf Sud**

Ce Plan de quartier (PQ) a été présenté au Conseil communal par le préavis municipal n° 11/2017 qui l'a adopté dans sa séance du 24 août 2017. La ratification de ce plan était conditionnée par l'Etat à l'établissement d'un PZR. Celui-ci ayant été approuvé par le Conseil communal dans le courant de l'année 2019, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a ratifié ce plan le 24 novembre 2019 et celui-ci est depuis lors entré en force.

## **2.8 Plan de zone réservée (PZR)**

Malgré un plan général d'affectation (PGA) légalisé par le Département du territoire et de l'environnement (DTE) le 16 mai 2014, soit après l'entrée en vigueur de la LAT révisée le 1<sup>er</sup> mai 2014, l'Etat a informé la Municipalité que la Commune est impactée par cette nouvelle législation qui a engendré la révision du PDCn. En effet, en vigueur depuis fin janvier 2018, la 4<sup>e</sup> adaptation du PDCn fixe, via sa mesure A11, les règles de croissance de population. La zone à bâtir du périmètre de centre de la Commune est donc nouvellement surdimensionnée.

La Municipalité de Cossonay, conjointement avec Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du DTE, et ses Services, ont œuvré dans le courant de l'année 2018 à trouver les solutions nécessaires afin de planifier le développement de la Commune dans le respect des législations supérieures en vigueur. Un accord a été trouvé d'établir, pour une durée limitée, une zone réservée selon l'art. 46 LATC couvrant le surdimensionnement identifié par le Canton.

En application de cet accord, la Municipalité a déposé le préavis municipal 02/2018 relatif au plan de zone réservée et son règlement qui a été soumis au vote et accepté par le Conseil communal le 24 juin 2019.

## **2.9 PPA Grand-Verney 2 / PPA Grand-Verney 3**

Le préavis municipal 13/2019 relatif à l'abrogation des Plan partiel d'affectation (PPA) et règlement Grand-Verney 2 et approbation des plan (PPA) et règlement Grand-Verney 3 a été déposé en décembre dernier, en vue de la réalisation de l'extension de la décharge de Grand-Verney. Le préavis sera soumis au vote du Conseil communal en 2020.

## **2.10 Révision partielle du PGA**

Suite à la décision du Conseil communal d'accepter le plan de zone réservée et son règlement (préavis 02/2019), la Municipalité a commencé les travaux de révision partielle de son Plan général d'affectation (PGA) en collaboration avec le bureau Urbaplan. Ces travaux se poursuivront en 2020.

## **3. Police et sécurité**

### **3.1 Déprédations**

8 cas de dommages à la propriété ont été répertoriés pendant l'année 2019. Dans chaque cas, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie qui s'est chargée du suivi des enquêtes.

Ces déprédations ont eu lieu pour la plupart sur le site du Pré aux Moines, dans les bâtiments scolaires.

Le préavis 14/2019 concernant l'adoption du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance a été déposé au Conseil communal en décembre 2019 et sera soumis au vote en 2020.

### **3.2 Marché**

Dans l'objectif de dynamiser cette offre, la Municipalité a donné un mandat à la Commission communale Agenda 21 de distribuer un questionnaire afin de sonder la population sur ses besoins en la matière en 2018. Le résultat de ce sondage de proximité a démontré que les habitants seraient intéressés à profiter d'une telle offre à d'autres horaires que le matin. Des marchés estivaux ont été organisés à trois reprises par cette Commission, les mercredis 4 juillet, 8 août et 5 septembre 2018 de 16h00 à 20h00.

Or, si les marchés estivaux ont rencontré un franc succès au sens de la participation, seuls les commerçants proposant des mets et des boissons ont réalisé de bonnes affaires. La Commission ayant choisi de ne plus porter l'organisation de ces marchés, la proposition de poursuivre cette action a été faite à la Société de développement de Cossonay (SDC), et à l'Union des sociétés locales (USL), qui ont repris l'organisation de la manifestation qui s'est déroulée le 14 août 2019, toujours avec succès.

La Municipalité s'inquiète toujours de l'avenir du marché du vendredi et cherche encore des solutions pour améliorer cette offre.

## **4. Promotion économique & tourisme**

La promotion économique de Cossonay et la défense de ses intérêts sur le plan régional sont toujours assurées par l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) dont les bureaux sont situés au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment administratif. M. Georges Rime, Syndic, assure la présidence de cette association.

L'année 2019 fût celle de l'aboutissement d'une décennie de travaux menés par l'ARCAM. En effet, elle a fêté son jubilé des 10 ans au service de toute une Région. Elle a été active dans diverses politiques publiques comme la promotion économique, le développement régional, le tourisme, l'aménagement du territoire ou bien encore la mobilité.

Les actions menées sont résumées dans le rapport d'activités que vous retrouverez sur le site [www.arcam-vd.ch/documentation](http://www.arcam-vd.ch/documentation).

En voici les grandes lignes :

- Un programme de soutien à l'agriculture avec l'accompagnement des projets de développement régional agricole PDRA :
  - La Filière de la Noix – Huilerie de Sévery
  - L'Abattoir du CARRE à Aubonne
  - La Fromagerie de l'Etraz à Senarclens
  - Les 12 chalets d'alpages du Parc Jura vaudois
  - La Maison des vins de La Côte
- Dans le cadre de la mobilité, l'ARCAM a conduit des travaux de redéfinition du réseau de transports publics qui ont permis une nette amélioration de l'offre en décembre 2019, une études sur un concept régional de stationnement notamment sur les P+R, une étude sur la mobilité électrique. Il a été question aussi de lancer le schéma directeur de la signalisation à l'échelle du district.
- Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'ARCAM a lancé une étude sur la mise en œuvre d'un système de gestion des zones d'activités. Elle est très attendue car elle permettra de mieux valoriser notre belle région et son économie. La gestion du géoportail CartoJuraLéman a aidé les communes et offre des prestations intéressantes dans le domaine du numérique.
- Le tourisme n'a pas été en reste, puisque l'ARCAM a pu accompagner un certain nombre de projet et soulever des soutiens à fonds perdus à hauteur de CHF 800'000.- pour un montant d'investissement de l'ordre de 3 millions.

Son slogan :

Pour un district uni, ouvert et dynamique !

L'ARCAM a également accompagné les programmes de santé au travail VITALAB et les cours pour apprentis APP-APP. L'association poursuit son investissement dans différents dossiers et études liés à la mobilité, traités en collaboration avec les communes et les Services cantonaux.



## Nicole Baudet, Vice-Présidente

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 2005

Dicastères : Bâtiments communaux ; Police des constructions ; Affaires sociales ; Santé publique ; Affaires culturelles.

### 5. Bâtiments

Pour mémoire, rappelons que la Commune possède 24 bâtiments, dont voici la liste :

- 4 bâtiments administratifs : où sont logés les Services ainsi que des activités liées à l'Administration communale : Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du Secteur travaux et voirie, poste de gendarmerie.
- 5 bâtiments scolaires : PAM 1, PAM 2, PAM 3 (restaurant, Aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque), CossArena (2 salles de gym, salle de rythmique, mur de grimpe, réfectoire) et Collège des Chavannes, ainsi que deux Portakabins que la Commune loue à l'ASICOVV. Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASICoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz).
- 7 bâtiments d'habitation : rue Neuve 5, 7, 9 et 11, place de la Tannaz 4, rue de la Placette 13 (Petit Collège) et chemin des Prés-du-Dimanche 4, ce qui représente 22 logements auxquels il faut additionner 3 appartements situés dans les bâtiments scolaires.
- 5 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales : l'Espace Alfred Landry, le bâtiment de la zone sportive « En Marche », le chalet-refuge du Jura Club, la cabane des Bûcherons et enfin les Portakabins dans lesquels se trouve le Centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC).
- 1 Salle polyvalente : CossArena. Ce bâtiment comprend 2 salles de gym, 1 salle de rythmique, 1 mur de grimpe et un réfectoire.
- 1 Hôtel : Hôtel Le Funi.
- 1 Eglise : le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul.



- 2 parkings couverts : Parking « Les Chavannes » en copropriété avec les Retraites Populaires et le parking de la salle polyvalente. Ces 2 parkings sont gérés par la société PMS Parkings SA.

## **5.1 Travaux sur les bâtiments**

En plus de la gestion administrative et de l'entretien courant de ces bâtiments, les travaux suivants ont été réalisés :

- Bâtiment administratif  
Transformation du Greffe municipal et de l'Office de la population (changement de mobilier, création d'espaces confidentiels) ;  
Création d'une salle de conférence attenante au Service technique ;  
Création d'un espace fermé et sécurisé dans la salle A pour accueillir le serveur informatique.
- Espace Alfred Landry  
Changement de plafond phonique.
- Maison de Ville  
Achat de mobilier pour la salle du Conseil communal.
- Temple  
Enlèvement de l'ancien orgue de tribune.
- PAM3  
Création de WC pour personnes à mobilité réduite au restaurant du PAM ;  
Création d'une sortie de secours au réfectoire scolaire ;  
Changement de placets (chaises) à l'Aula.
- PAM 2  
Aménagement de bureaux pour la direction primaire suite à la réorganisation scolaire.

## **5.2 Locations**

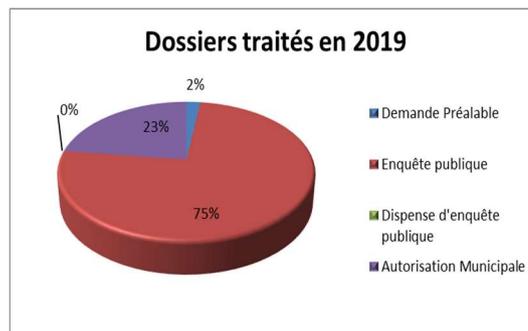
La location de nos salles communales rencontre un grand succès. Celles-ci sont occupées presque tous les soirs et week-ends. Mme Nicole Gerber, Secrétaire comptable au sein de la Bourse communale, s'occupe consciencieusement des réservations et nos employés communaux, des nettoyages.

## **6. Police des constructions**

Lors de chaque séance hebdomadaire, la Municipalité examine de nombreux dossiers préparés par le Service technique communal. En 2019, 48 dossiers ont été enregistrés.

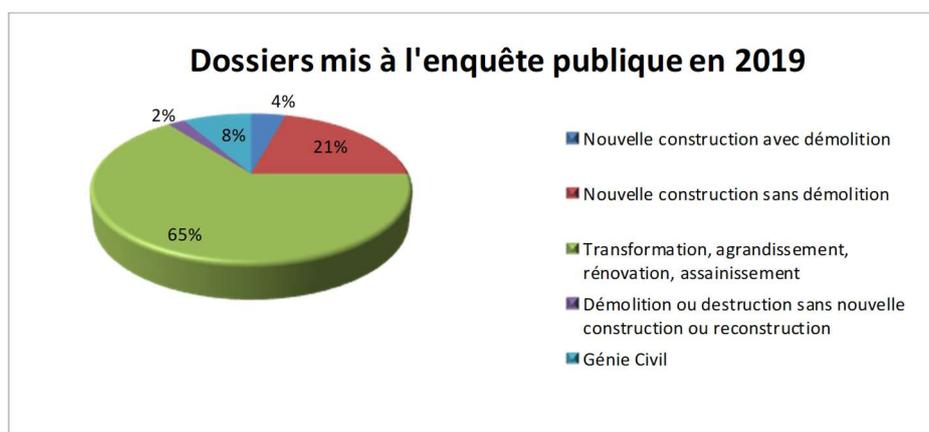
### Types d'enquête :

- 1 demande préalable ;
- 36 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 0 demande de dispense d'enquête publique ;
- 11 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance).



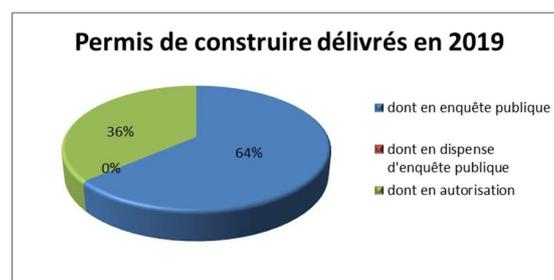
Les types de travaux relatifs aux demandes parvenues à la Commune sont les suivants :

- 2 nouvelles constructions avec démolition ;
- 10 nouvelles constructions sans démolition ;
- 31 transformations, agrandissements, rénovations, assainissements ;
- 1 démolition ou destruction sans nouvelle construction ou reconstruction ;
- 4 travaux de génie civil.



En 2019, 33 permis de construire ont été délivrés. Les permis délivrés se répartissent selon les catégories suivantes :

- 22 « enquêtes publiques » ;
- 0 « dispense d'enquête publique » ;
- 11 « autorisations municipales ».



Au cours de l'année, 42 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et la Commission de salubrité a exécuté 31 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et de permis d'utiliser.

### **6.1 Pose des capteurs solaires**

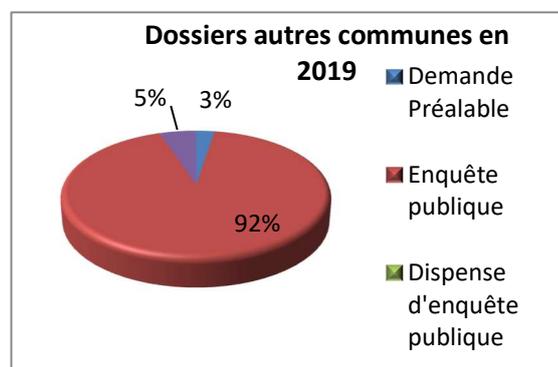
Le Service technique communal a reçu 9 dossiers spécifiques de demandes d'autorisation pour la pose de capteurs solaires (0 m<sup>2</sup> pour le thermique et 310 m<sup>2</sup> pour le photovoltaïque) en 2019. A ce jour, sur la Commune se trouvent 8'062 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques et 802 m<sup>2</sup> de panneaux thermiques.

## **6.2 Dossiers des autres communes**

En 2019, le nombre de communes bénéficiant des prestations du Service technique communal se monte à 13 et 39 dossiers ont été traités.

### Types d'enquête :

- 1 demande préalable n'ayant pas eu de suite ;
- 36 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 2 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance).



## **7. Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay**

Cette commission est formée de 9 membres ; elle est présidée par Mme Nicole Baudet, Municipale. Le Service technique en assure toute la logistique. Au cours de l'année 2019, elle s'est réunie à 4 reprises.

Font partie de cette commission :

- M. Gaël Girardet, Conseiller communal ;
- M. André Besançon, membre de l'Association de la Vieille Ville ;
- M. Daniel Aubert, guide du patrimoine ;
- Mme Gabrielle Cretegnny, employée de commerce, représentant le hameau d'Allens ;
- M. Laurent Ollivier, spécialiste de l'urbanisme ;
- Me Raymond Ramoni, spécialiste du domaine juridique ;
- M. Hadrien L'Hoste, architecte.

Durant l'année 2019, 10 séances étaient prévues. Toutefois, au vu du nombre de dossiers à traiter, la commission s'est réunie à 4 reprises seulement pour un total de 9 dossiers traités.

## **8. Santé publique**

Mme Nicole Baudet a assisté à l'Assemblée générale des Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv). Elle a participé également aux assemblées de l'Association du Nord vaudois pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (ASPMAD) et du Réseau Santé Nord Broye (RSNB). Concernant les soins à domicile, rappelons qu'un Centre médico-social (CMS) est présent à Cossonay. Ses locaux sont situés au chemin du Passoir 2, dans l'immeuble des appartements protégés « Clos du Merisier ».

M. Georges Rime et Mme Nicole Baudet collaborent toujours avec l'EMS La Veillée à Senarclens et l'EMS Cottier Boys à Orny concernant la construction d'un EMS sur le territoire de la Commune de Cossonay (PPA Campagne des Chavannes). Un projet institutionnel, dans sa version corrigée, a été envoyé début octobre à la Commission des infrastructures d'hébergement dont la validation finale est en attente.

Au vu des importantes vagues de chaleur de l'été 2019, le Canton a déclenché le plan canicule, dont la mise en œuvre est assurée par la Municipalité. Un suivi de proximité a été réalisé auprès de la population à risque grâce au concours du personnel du Greffe municipal au niveau administratif et au soutien des Gardes municipales pour les contacts téléphoniques et les rencontres avec les habitants concernés.

## **9. Affaires sociales**

### **9.1 Action sociale**

Mme Nicole Baudet fait partie du comité directeur de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) qui compte sept membres. Ce comité siège une fois par mois et traite les différentes affaires liées aux activités de l'ARASMAC, allant du revenu d'insertion aux Agences d'assurances sociales (AAS), des services sociaux privés spécialisés consultés dans le cadre du Centre social régional (CSR), aux relations avec les partenaires et aux services sociaux. Il supervise également l'aspect administratif de cette association ainsi que la gestion de son personnel.

Les missions de l'ARASMAC consistent à veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement, veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique, assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région et prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

Les prestations des CSR sont délivrées aux personnes vivant dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou titulaires d'un permis de séjour, majeures, qui rencontrent de graves difficultés (problèmes financiers, perte du logement, fin d'indemnités du chômage, isolement, etc.).

Les prestations financières du revenu d'insertion (RI) sont données aux personnes dont la totalité des revenus mensuels sont en dessous du minimum vital fixé par la loi. Il s'agit d'une aide financière généralement temporaire, visant à couvrir les besoins élémentaires des bénéficiaires. Ces derniers peuvent également recourir à un appui social en cas de besoin, pour améliorer leur situation.

### **9.2 Fondation « Le Relais »**

La Fondation « Le Relais », basée à Morges, est une organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté. Mme Nicole Baudet est membre de son comité de direction.

### **9.3 Jeunesse – Le CLAC**

Le centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC) est un lieu destiné à la jeunesse où des travailleurs sociaux font de l'animation socio-culturelle. L'accueil libre est le principal outil utilisé au centre. Le jeune est libre de venir et partir quand il le souhaite. Le temps n'étant pas limité, il peut rester 10 minutes, une heure, trois heures (contrairement aux activités sur inscription, comme les mercredis aérés).

L'année 2019 a fonctionné avec un animateur, M. Mathieu Morier, engagé à 70%. Celui-ci est secondé par une animatrice auxiliaire, ainsi que par un stagiaire. Un collaborateur a été absent pour maladie durant une longue période et a dû être remplacé par une collaboratrice sous contrat de durée déterminée.

La Municipalité est toujours très satisfaite du travail effectué par l'équipe du CLAC qui crée chaque année de nouveaux projets pédagogiques, artistiques ou sportifs pour l'intérêt et l'intégration des adolescents dans la vie active et sociale.

Des liens se sont créés au fil du temps entre les animateurs et les jeunes dans le cadre des discussions et activités qui sont proposées au sein du CLAC. Un réel besoin de soutien et d'accompagnement, allant des démarches administratives à des questions plus personnelles, est toujours constaté par l'équipe des animateurs.

Tous les trois mois, une séance impliquant la Municipalité, la Direction des écoles et la Gendarmerie permet aux animateurs d'évoquer de nombreuses problématiques et de partager des informations précieuses. Ces séances permettent de chercher des solutions collectives lors de difficultés rencontrées auprès des jeunes dans l'une ou l'autre des structures.

L'équipe du CLAC est membre de la GLAJ-Vaud, qui est l'association faîtière des organisations de jeunesse du canton et participe à la plateforme romande pour l'animation socioculturelle.

Finalement, certains collaborateurs du CLAC ont travaillé à raison d'1 jour par semaine à la PAMtine en soutien aux surveillantes et ont participé à un projet dans le cadre de la Goûtine, pour proposer un accueil adapté aux 7-8P (réf. sous pt 11.5).

#### **9.4 Seniors**

Pro Senectute, en collaboration avec la Municipalité, a réalisé plusieurs activités à Cossonay : des cours d'informatique, des rendez-vous jeux, des tables d'hôtes, le ciné-seniors, un groupe de marche et de balade, la gym des aînés et le Nordic Walking ainsi que le petit-déjeuner à l'Hôtel Le Funi.

### **10. Affaires culturelles**

#### **10.1 Théâtre du Pré aux Moines**

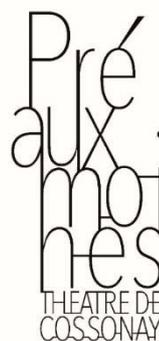
- Saison théâtrale 2018-2019

Le Théâtre du Pré aux Moines est désormais une institution bien connue dans la région et dans tout le canton.

Comme chaque année, le choix du programme nous a fait rencontrer de grands noms du spectacle, que le nombreux et fidèle public a découvert et beaucoup apprécié.

Durant la saison 2018-2019, 17 spectacles « made in Switzerland » ont été présentés à l'Aula du Pré aux Moines, pour une saison aux couleurs éclatantes.

Mme Camille Destraz a repris la direction du théâtre avec beaucoup de dynamisme et de nouvelles idées. Cette saison, elle a concocté une programmation 100 % suisse, composée



de chanson, de théâtre, d'humour et de comédie musicale mais aussi de beaucoup de nouveautés.

Elle est secondée par Mme Violaine Boschetti qui s'occupe de l'accueil du public et des artistes.



Mme Camille Destraz, par le biais de l'ASTARPAM, Association des sympathisants au théâtre et amis réguliers du Pré aux Moines, a sollicité différentes subventions. Du matériel de diffusion du son plus performant a été installé dans l'Aula dans le courant de l'année 2019 grâce à un don de la Loterie Romande ainsi qu'à différents dons ou subventions de l'Etat de Vaud. Ce matériel profite également à la Commune et aux autres occupants de la salle.

## **10.2 Exploration du monde**

Les conférences d'Exploration du monde, soutenues par le Pour-cent culturel Migros et présentées au Théâtre du Pré aux Moines, affichent régulièrement complet. Présentées des mercredis entre les mois d'octobre et de mars, l'après-midi et en soirée, les conférences de la saison 2018-2019 ont été très appréciées.

## **10.3 Cinéma Casino SA**

Pour rappel, le Cinéma Casino de Cossonay propose d'assister à de nombreuses projections de films numériques, en 3D, en version française (V.F.) et en version originale (V.O.).



M. Claude Moinat, Municipal, et Mme Camille Destraz, font partie du Conseil d'administration du Cinéma Casino.

Le Cinéma de Cossonay et l'association des Amis du Cinéma de Cossonay ont réitéré pour la 6<sup>e</sup> année l'action nommée "Ciné-Seniors", visant à mettre à disposition des abonnements pour les seniors ayant atteint l'âge de la retraite.

En 2019, la Municipalité a travaillé avec le Conseil d'administration de la Société anonyme du Cinéma Casino de Cossonay dans le but de créer 2 salles de cinémas à la route de Morges et ainsi remplacer l'infrastructure vieillissante. Un autre objectif était d'assurer la pérennité du cinéma grâce à la possibilité de diffuser plusieurs films en même temps et d'offrir un espace d'accueil permettant d'organiser des réceptions. A la fin de l'année 2019, le Conseil communal a été sollicité afin d'offrir le cautionnement nécessaire à la Société anonyme pour emprunter la somme nécessaire à la construction des salles. Son vote était prévu pour le début de l'année 2020.

## 10.4 Sociétés locales

La Municipalité soutient les activités des sociétés locales qui œuvrent dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, etc. Elle leur accorde ponctuellement des subsides en fonction des spectacles qu'elles présentent et met gratuitement à leur disposition les locaux dont elles ont besoin. Deux sociétés ont souhaité s'installer à Cossonay en 2019, le Judo Club Cossonay et la guggenmusik « Las Tortugas ». La Municipalité a demandé leur adhésion à l'Union des Sociétés Locales (USL).

## 10.5 Bibliothèque

Cette année est encore une fois réjouissante : 17 % d'augmentation de livres prêtés. L'offre de la Bibliothèque se développe d'année en année et toujours plus de lecteurs s'inscrivent (62 comptes supplémentaires ouverts cette année).

L'augmentation du nombre de documents prêtés s'explique par la diversité de l'offre de la Bibliothèque. Les lecteurs, autant adultes qu'enfants, ont la possibilité d'emprunter, non seulement des romans ou des bandes-dessinées, mais également des magazines, des DVD, des mangas, des documentaires, des livres-audio. La grande nouveauté instaurée en 2019 est le prêt de bandes dessinées pour adultes qui a été accueillie avec enthousiasme.



Le personnel de la bibliothèque se compose de :

- Mme Camille Destraz responsable du Service culture et tourisme de Cossonay ;
- Mme Hedwige Gigon, bibliothécaire responsable ;
- Mme Laurence Nicod, bibliothécaire ;
- Mme Natacha Baudet, remplaçante, aide-bibliothécaire.

### 10.5.1. Statistiques

Statistique de prêt 2019	Vertical Type de média						Total
	Horizontal Catégorie d'âge						
Période: 1/1/2019 - 31/12/2019	Ado Dès 13 ans	Adulte	Enfant Dès 6 ans	Jeune De 9 à 12 ans	Petit enfant	Tous publics	Total
Livres enfant		2	3031	19	1625	36	4713
BD sans texte			40		342	6	388
BD	295	394	1912	1182	44	2691	6518
Livres de contes		4	18		11		33
Documentaire	10	745	836	164	169	59	1983
DVD	172	107	339	223	74	317	1232
Livre-CD		52	228	8	19	4	311
Magazine		230	41	35	52	23	381
Manga	321	2	52	279		28	682
Gros caractères		81					81
Première lecture			885				885
Récit		44					44
Roman	613	4493	1412	828	7	5	7358
<b>Total</b>	<b>1411</b>	<b>6154</b>	<b>8794</b>	<b>2738</b>	<b>2343</b>	<b>3169</b>	<b>24609</b>



## **Valérie Induni, Municipale**

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2006

Dicastères : Ecoles ; Petite enfance ; Cultes ; Transports ; Intégration.

### **11. Ecoles**

#### **11.1 Réorganisation scolaire**

Dès le mois d'août 2019, l'ASiCoPe n'a plus que des élèves secondaires sous sa responsabilité. Pour la région, les élèves primaires sont désormais sous l'égide de l'ASiCOVV.

Plusieurs membres du Comité directeur de l'ASiCoPe sont également membres du Comité directeur de l'ASiCOVV et de l'ASiVenoge, ce qui permet un travail en synergie. La collaboration entre les trois associations s'en trouve nettement facilitée.



Concernant la décision 158 qui visait à créer deux établissements scolaires secondaires, la DGEO avait demandé de faire un point de la situation début 2020, avant une éventuelle séparation. D'un commun accord entre les communes du haut et du bas de l'ASiCoPe, fin 2019, ces dernières ont décidé de réaborder le sujet d'ici une dizaine d'années. Selon l'étude MicroGIS réactualisée, le collège secondaire du PAM a la capacité d'accueillir tous les élèves de 9 à 11S des 17 communes pendant cette période.

Une convention a été passée entre l'ASiCoPe et l'ASiCOVV concernant les bâtiments du PAM et de CossArena. Ces bâtiments sont loués entièrement par l'ASiCoPe à la Commune de Cossonay puis une partie est refacturée à l'ASiCOVV pour ses propres besoins (secrétariat et classes primaires au PAM2, leçons de gym au PAM3 et à CossArena).

Une convention a été renouvelée pour la prise en charge des coûts des locaux des PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire), sis à la rue des Laurelles, partagés par les 3 associations scolaires (ASiCoPe, ASiCOVV et ASiVenoge), ainsi que l'ASI7 (La Sarraz).

Enfin, une convention règle le partage des coûts entre ASiCoPe et ASiCOVV pour les repas et la surveillance des élèves de 7-8P dans le cadre de l'horaire continu.

#### **11.2 De nouveaux établissements scolaires**

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, les établissements scolaires primaire et secondaire sont séparés en deux entités distinctes.

L'établissement primaire (degrés 1 à 8P) concerne 11 communes (Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville et Senarclens). Cet établissement compte 775 élèves, dont 341 habitent Cossonay.

L'établissement secondaire (degrés 9 à 11S) concerne 17 communes (les communes citées ci-dessus, auxquelles s'ajoutent les communes de Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville). Cet établissement compte 523 élèves, dont 130 pour Cossonay.

Le nombre total d'élèves de Cossonay est très stable (- 2 élèves par rapport à l'année précédente).

### **11.3 ASICoPe – Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthaz**

#### **11.3.1.1 Gestion**

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2019. 5 préavis lui ont été soumis, dont la modification du règlement des transports scolaires et la modification des statuts de l'Association.

Le Comité directeur s'est réuni à 22 reprises. A partir de la rentrée scolaire 2019-2020, il a espacé ses rencontres à une fois par mois, étant donné qu'il ne traite plus que des objets en lien avec l'établissement secondaire.

#### **11.3.1.2 Transports des élèves**

L'année scolaire a vu un certain nombre de modifications importantes au niveau des transports. Pour rappel, à fin 2018, un appel d'offres pour les transports scolaires a été organisé, avec le soutien d'une entreprise externe. Il a été prévu en deux lots (un lot primaire et secondaire pour les élèves des communes membres de l'ASIVENoge et un lot primaire et secondaire pour les élèves des communes membres de l'ASICOVV). Une offre en consortium a été réceptionnée, dont chacune des deux entreprises a répondu pour un seul lot. En raison de montants très différents pour les deux lots, le jury a adjugé le marché pour un seul lot, à savoir celui concernant l'ASICOVV (MBC). L'autre lot n'a pas été attribué et le contrat avec CarPostal a été prolongé d'une année pour les transports primaires et secondaires de l'ASIVENoge. Un nouvel appel d'offres a été organisé pour ce second lot durant l'automne et le choix de l'entreprise était en cours à fin 2019.

L'ASICoPe a également procédé à la modification du règlement des transports (préavis 05/2019). Ce règlement, approuvé par le Conseil intercommunal le 25 septembre 2019, a été validé par le Département et a pu être appliqué durant le dernier trimestre 2019. Le Comité directeur dispose ainsi de règles précises lui permettant de prendre des mesures en cas d'incivilités.

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, une entreprise externe traite l'ensemble des questions relatives aux transports : organisation des horaires et adaptation de ceux-ci si nécessaire en cours d'année, coordination avec les transporteurs, envoi des horaires et des cartes de légitimation à chaque élève, problèmes d'incivilités, etc. L'entreprise contacte le Comité directeur lorsque des décisions doivent être prises, tant au niveau financier qu'en matière de discipline. Cette collaboration permet d'alléger le travail du secrétariat, au niveau des transports scolaires.

A plusieurs reprises, le Comité a rencontré des élèves avec le médiateur de CarPostal, afin de les informer sur le comportement attendu de leur part dans les transports scolaires, que ce soit en matière de respect du personnel ou de leurs camarades, ou pour le respect du matériel.

Il est encore utile de préciser que la grande majorité des élèves secondaires des 11 communes « du haut » utilisent les transports publics pour se rendre à l'école.

#### 11.3.1.3 Accueil de midi sur le site du PAM



La rentrée scolaire 2019-2020 s'est bien passée. Le restaurateur, M. Najdat Barmada, est à l'écoute des élèves et tient compte des remarques des responsables. Il accueille aussi régulièrement des élèves dans sa cuisine.

En 2019, suite à quelques passages de la Gendarmerie, les incivilités ont bien diminué. Après le repas, les élèves peuvent aller à la salle de rythmique pour y jouer ou lire. Un certain nombre de jeux sont acquis chaque année. Pendant la belle saison, les élèves restent plus volontiers à l'extérieur.

La co-responsable a donné sa démission pour la fin de l'année 2019, suite à une nouvelle opportunité professionnelle. Le Comité directeur a nommé une nouvelle co-responsable, en la personne de Mme Florence Texier-Claessens.

### 11.4 ASICOVV

#### 11.4.1 Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé à 2 reprises et 4 préavis lui ont été soumis.

Le Comité de direction s'est réuni à 20 reprises. Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, il se réunit toutes les deux semaines. Il a notamment travaillé à la mise en place d'un accueil de midi à L'Isle dans le cadre de l'horaire continu pour les élèves de 7-8P et a engagé du personnel pour les devoirs surveillés à Cossonay et à L'Isle. Il a travaillé à la définition des loyers des locaux scolaires, en fonction des statuts, a mis en place les transports scolaires et a défini les services ou personnes en charge des contrôles dentaires et du suivi médical.

#### 11.4.2 Transports

Les transports scolaires ont été adjugés à la société MBC pour une période de 4 ans, renouvelable d'année en année pendant 3 ans. Comme l'ASICoPe, le Comité a procédé à la modification du règlement des transports, qui a été validé par le Conseil intercommunal, puis par le Canton.

L'entreprise externe qui assure l'ensemble des questions relatives aux transports, traite également toute la question des dérogations de transports (accueil parascolaire, double domicile des parents), en fonction des règles définies avec le Comité de direction.

#### 11.4.3 Bâtiments scolaires

L'Association dispose de collèges dans 8 communes de l'Association (Mont-la-Ville, Chavannes-le-Veyron, L'Isle, Cuarnens, La Chaux, Grancy, Gollion et Cossonay). Les élèves de 1 à 6 P sont répartis sur les différents collèges, à l'exception du PAM et de L'Isle qui accueillent les élèves de 7-8 P avec horaire continu.

La direction de l'établissement est située temporairement au PAM2, en attendant la fin de la construction du complexe des Chavannes.

#### 11.4.4 Complexe des Chavannes

Le projet est conduit par la Commission de construction du complexe. Ses membres sont les suivants :

- **Mme Valérie Induni, Municipale à Cossonay ;**
- Mme Anne-Lise Rime, Syndique de L'Isle ;
- M. Frédéric Rossi, Municipal à Gollion ;
- M. Pierre-Henri Dumont, Municipal à Penthaz ;
- Mme Mireille Scholder, représentant la Fondation de Vernand ;
- M. Alain Pirat, Conseiller financier.

En 2019, plus de 20 séances de cette Commission ont permis de traiter, notamment les points suivants :

- Analyse des offres marché public ;
- Elaboration des préavis de crédit de construction ;
- Adjudication des travaux ;
- Signature du contrat avec l'entreprise totale ;
- Etude des variantes d'optimisation du projet ;
- Visites de collègues et de réfectoires scolaires.

Les travaux de construction ont démarré durant le dernier trimestre 2019. La mise en place du chantier et les terrassements ont été les premiers signes tangibles de l'avancée de ce projet important pour l'avenir de l'ASICOVV et de l'ensemble de la région.

Enfin, plusieurs visites de piscines ont également eu lieu et de nombreux contacts ont été pris avec le réseau AJERCO pour la partie garderie / UAPE.

#### 11.4.5 Cantines scolaires pour l'horaire continu

A la rentrée d'août, l'horaire continu a été introduit sur le site de L'Isle. Cela a permis d'accueillir l'ensemble des élèves de 7-8P dans l'établissement selon des modalités identiques, que ce soit à Cossonay ou à L'Isle. Au PAM, les élèves de 7-8P bénéficient de la structure mise en place par l'ASICoPe.

Pour L'Isle, 3 personnes ont été engagées dans le cadre de l'horaire continu. Elles accueillent les élèves au réfectoire de l'abri PC, assurent la surveillance pendant la pause de midi dans un périmètre défini. Les repas sont livrés, comme pour le PAM, par la société Miam-Miam Sàrl à Cossonay.

Le Comité de direction a validé le cahier des charges des accueillantes, les contrats de travail, ainsi que le règlement de la cantine du site de L'Isle. Une charte a été préparée, sur le même modèle que celle du site du PAM.

#### 11.4.6 Cantines villageoises

Des cantines scolaires villageoises accueillent les élèves primaires dans diverses localités : Cuarnens, Gollion, Grancy et Cossonay (PAMtine, page 23). En tout, 3900 repas ont été servis durant la période allant de fin août à Noël dans ces diverses cantines.

## **12. L'ASPIC**

Le Comité directeur a siégé à 10 reprises en 2019. L'activité est depuis lors plus soutenue. Il a notamment traité les points suivants :

- Adoption du préavis relatif au financement de la piscine régionale couverte scolaire et publique sise dans le futur complexe scolaire des Chavannes ;
- Validation des comptes 2018 ;
- Décision de travailler avec des entités locales pour le financement de la piscine (CEDC et Raiffeisen) ;
- Elaboration du préavis sur le budget 2020 ;
- Prise de contact avec le Fonds du sport vaudois pour l'obtention d'un soutien financier ;
- Prise de contact avec le Canton de Vaud pour le subside cantonal prévu ;
- Demande d'admission à l'Association des piscines romandes et tessinoises (en suspens) ;
- Délégation de deux membres du Comité directeur auprès de la Commission de construction du complexe des Chavannes et prise de connaissance de l'avancement des travaux ;
- Entretien avec Mme Carine Tinguely, Municipale à Saint-Prex, en charge du projet de la piscine communale pour discuter de nombreux points relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux coûts d'exploitation de leur projet.

Le contrat d'entreprise totale conclu avec Losinger Marazzi SA a été signé le 4 juillet. Les travaux ont débuté le 2 septembre et la livraison est prévue à la fin du printemps 2021.

Le Conseil intercommunal a tenu deux séances pour adopter les comptes 2018, le budget 2020 et le crédit de construction de la piscine.

## **13. Accueil de jour des enfants**

### **13.1 AJERCO**

Le comité directeur a siégé à neuf reprises durant l'année 2019.

Eléments phares traités :

- La reconnaissance du réseau AJERCO par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), renouvellement ;
- Le plan de développement 2020-2025 ;
- Le nouveau règlement d'application de la LAJE ;
- Les nouvelles directives pour l'accueil collectif de jour préscolaire à la journée ;
- Les nouvelles directives pour l'accueil de jour parascolaire primaire (cadre de référence édicté par l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire EIAP et les référentiels de compétences édictés par l'Office de l'accueil de jour des enfants OAJE) ;
- Le nouveau dispositif d'accueil parascolaire de midi de l'ASI7 : APMI « Les Jonquilles » à Eclépens (pour information : déficit pris en charge à 100% par les communes de l'ASI7) ;

- Mise en place de l'UAPE de 12 places « Les Petites Licornes » à Cuarnens en août, en collaboration avec la commune ;
- Etablissement de conventions en lien avec la gestion des garderies et / ou les unités d'accueil pour écoliers par AJERCO et les communes propriétaires de locaux ;
- Nomination d'une commission pour déterminer le loyer des futurs locaux du complexe des Chavannes ;
- Collaboration entre la responsable des structures d'accueil d'AJERCO et la Commission de construction du complexe des Chavannes pour vérifier la conformité des futurs locaux (garderie et UAPE) au cadre de référence de l'OAJE. Grâce à cette collaboration et au travail des architectes, la garderie conçue au départ pour l'accueil de 22 enfants pourra finalement en accueillir 44.

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois. Trois préavis lui ont été soumis :

- Comptes et rapport de gestion 2018 ;
- Budget de fonctionnement pour l'année 2020 ;
- Plan de développement 2020-2025 des structures d'accueil collectif du réseau AJERCO.

Au niveau des ressources humaines, AJERCO représente 84 ETP (personnel des structures, y compris les apprentis et les stagiaires), en sus des 58 accueillantes en milieu familial. La direction et les services supports ne sont pas compris dans ce total, AJERCO bénéficiant de la mutualisation de ses ressources avec l'ARAS JUNOVA (association de la région d'action sociale Jura Nord Vaudois)

### **13.2 Accueil collectif préscolaire**

Il n'y a pas eu de nouvelle ouverture de places en 2019.

Les 7 garderies du réseau, avec leurs 164 places, ont permis d'accueillir 470 enfants, des bébés jusqu'aux « grands ».



### **13.3 Accueil familial de jour**

L'accueil familial de jour dispose de 183 places d'accueil en préscolaire (+ 15) et de 185 places d'accueil en parascolaire (+10). Les 58 accueillantes en milieu familial (AMF) ont ainsi accueilli 197 enfants en âge préscolaire et 315 écoliers.

### **13.4 Accueil parascolaire**

Une nouvelle unité d'accueil parascolaire a été ouverte à Cuarnens en août 2019. Elle peut accueillir 12 élèves à la fois.

Les 6 UAPE en fonction (Cossonay, Penthalaz, Vufflens-la-Ville, La Sarraz, Cuarnens et Eclépens) disposaient de 136 places et ont accueilli 309 écoliers.

### **13.5 Ludothèque intercommunale de la Venoge**

La Ludothèque a vécu une période un peu chahutée en 2019, qui a conduit les communes membres à résilier la convention passée avec l'Entraide familiale de la région de Cossonay. La Bourse communale de Cossonay a repris la comptabilité au milieu de l'année et la Commune de Cossonay a procédé à l'engagement de la ludothécaire.

La Ludothèque continue à être financée (à l'habitant) par les Communes membres, à savoir Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Lussery-Villars et Daillens. Chaque commune est représentée dans la commission de gestion par un membre de sa Municipalité.

Lors de la reprise de la Ludothèque, les tarifs ont été simplifiés, puisqu'il n'y a désormais plus qu'un abonnement annuel à 60 francs pour une famille, permettant d'emprunter 6 jeux à la fois. Le nombre d'abonnés est assez stable avec 55 familles. La ludothécaire responsable est entourée de 12 bénévoles. Le nombre de jeux est en augmentation constante, avec 800 jeux disponibles à la fin de l'année 2019. La responsable a débuté sa formation de ludothécaire en 2019.

### **13.6 La PAMtine (structure communale)**

Cette année, une grande stabilité a été constatée quant au nombre d'enfants inscrits à la cantine et au nombre d'enfants présents chaque jour. L'équipe, composée de 4 accueillantes est également très stable puisqu'un seul changement est intervenu.

Au niveau administratif, la PAMtine est rattachée, comme la Goûtine, à la Bourse communale. La Municipale en charge du dicastère et M. Bernard Augsburg, Boursier communal rencontrent plusieurs fois par année la responsable pour le suivi de la structure.

Le tarif proposé aux parents est resté identique. Il se monte à 15.- par jour. L'ASICOVV verse par ailleurs une contribution de Fr. 3.- par repas consommé.



Commune de Cossonay  
**Bienvenue à la PAMtine !**

Gérée par la Commune de Cossonay, la cantine scolaire PAMtine accueille les enfants de la 1P à la 6P habitant Cossonay ou scolarisés à Cossonay pour les repas de midi.

Les repas sont préparés par le restaurant du Pré aux Moines et labellisés « fourchette Verte ».

Inscriptions possibles pour les repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Lieu : Réfectoire du Pré aux Moines, route de Morges 8, 1304 Cossonay

Tarifs : CHF 15.-/enfant/repas (ye garde)

Renseignements et inscriptions :

Bourse communale  
Rue Neuve 1 – CP 86  
1304 Cossonay  
021.863.22.00  
bourse@cossonay.ch

Responsable : Mme Cristina Maurel, 078.815.60.19



## **13.7 La Goûtine (structure communale)**

Durant cette année, en fonction de la nouvelle loi sur l'accueil parascolaire, une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée auprès de l'Office d'accueil de jour (OAJE). La responsable actuelle de l'accueil a été désignée à cette fonction pour le dossier de reconnaissance.

Il a été décidé d'ouvrir l'accueil également aux élèves de 7-8 P, en collaboration avec le CLAC. Toutefois, seuls deux élèves de 7-8P s'y sont inscrits en 2019. Enfin, des élèves dès la 3P peuvent être accueillis s'ils font partie d'une fratrie dont l'aîné fréquente déjà la structure.

L'accueil a été légèrement modifié en utilisant le réfectoire scolaire situé en-dessous de la PAMtine, pour la première partie de l'accueil (goûter et temps de devoirs), étant donné que le local habituel (abri PC) ne comporte pas de fenêtres. Durant ce premier temps d'accueil, la présence de deux personnes est suffisante compte tenu du fait que tous les enfants n'ont pas forcément de leçons. Les enfants continuent à sortir le plus possible en extérieur avec les accueillantes.

Après une année durant laquelle le nombre d'élèves accueillis avait diminué, celui-ci est en hausse, avec 25 enfants inscrits et jusqu'à 14 élèves reçus en un seul après-midi.

Dans le précédent rapport de gestion, des mesures étaient annoncées par rapport à la diminution de fréquentation de la structure. Le tarif de la Goûtine a dès lors été réduit de 25.- à 20.- par jour, car il était un frein important pour les familles. De plus, un prix spécial a été mis en place pour les enfants qui fréquentent à la fois la Goûtine et la PAMtine le même jour avec un montant de 30.- pour les deux accueils. Désormais, de nombreux enfants fréquentent les deux structures, ce qui en fait une offre complémentaire d'accueil parascolaire, par rapport au réseau AJERCO.

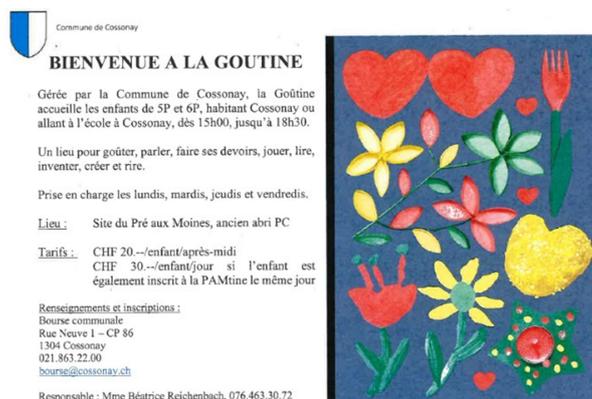
## **14. Transports et mobilité**

### **14.1 Funiculaire de la Ville à la Gare de Cossonay et navettes**

En 2019, ce ne sont pas moins de 338'311 voyageurs qui ont transité entre Cossonay et la Gare CFF ou inversement au moyen du funiculaire. Ils étaient 312'414 en 2018, ce qui représente une hausse de fréquentation de 8.45%. Le funiculaire transporte toujours une partie des élèves de Penthalaz enclassés au PAM dans les classes de degrés 7 à 11.

Le projet de transformation du funiculaire a été entériné et les travaux débiteront en 2020. L'architecture des deux stations a été validée, avec une station supérieure totalement nouvelle et une reconstruction de la station inférieure avec maintien de la poutraison.

La Municipalité était encore en discussion à la fin de l'année 2019 concernant les aménagements extérieurs de la gare supérieure.



Pour les navettes automatisées, le projet est en attente. Toutefois, la DGMR devrait chapeauter une nouvelle étude, en collaboration avec la Municipalité et la population de Cossonay.

#### **14.2 Bus Chevilly – Cossonay-Gare (le Truc)**

L'exploitation de cette ligne de bus, financée par les Communes concernées, soit Chevilly, Dizy, Cossonay et Gollion, s'est achevée au début du mois de décembre 2019, en raison de la mise en service des nouvelles lignes de bus.

#### **14.3 Nouvelles offres de transport publics**

Plusieurs nouvelles lignes de transports publics ont été mises en service dans notre région en décembre 2019 et certaines lignes ont vu leur horaire renforcé durant les week-ends. Il s'agit de la plus importante augmentation de lignes de ces dernières années, pour la région de Cossonay :

- Ligne CarPostal Cossonay-Penthalaz à Cheseaux : augmentation de l'offre, le week-end ;
- Ligne MBC 730, Morges à Cossonay, via Cottens : prolongement de la ligne à Gollion via Cossonay-Penthalaz gare et augmentation de l'offre du week-end ;
- Ligne MBC 735, Morges à Cossonay, via Aclens : renfort à 30 minutes entre Morges et Aclens via la zone industrielle et augmentation de l'offre du week-end ;
- Ligne MBC 750, L'Isle à Cossonay-Penthalaz gare via Cossonay : prolongation de la ligne jusqu'à Mont-la-Ville et augmentation de l'offre du week-end, possibilité d'aller jusqu'au Pont ;
- Ligne MBC 760, Cossonay à La Sarraz, via Dizy, Chevilly, Moiry, Ferreyres : nouvelle ligne ;
- Ligne MBC 765, Eclépens à St-Loup, via La Sarraz, Orny, Pommaples : nouvelle ligne.

La Municipale en charge des transports suit attentivement la situation des transports publics dans la région de Cossonay et a par ailleurs intégré un nouveau groupe de travail (dans le groupe décisionnel) sur l'étude de réorganisation et d'optimisation de l'offre de bus du bassin de la Venoge. Ce GT est chargé de travailler sur les futurs développements des transports publics de la région, en lien avec les besoins de transports des associations scolaires.

#### **14.4 Mobility**

Durant l'année, la voiture Mobility de Cossonay a effectué 160 trajets pour un total de 6'034 km.

#### **14.5 Cartes journalières « communes »**

La Commune continue de mettre à disposition de la population de Cossonay et de plusieurs communes avoisinantes 4 cartes journalières de transports publics. En 2019, 1'372 cartes ont été vendues sur un total de 1'460 cartes.

## **14.6 Avenir de la mobilité dans notre région**

### **14.6.1 La gare**

La Municipalité est toujours étroitement intégrée aux démarches liées à la gare de Cossonay-Penthalaz et la Municipale en charge des transports participe à chaque séance. Les travaux du groupe de travail se sont poursuivis en 2019, avec la présence de représentants des Communes de Cossonay et de Penthalaz, de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes, VD), des CFF, de MBC, de CarPostal, de l'ARCAM (Association de la région de Cossonay – Aubonne – Morges), de l'ARGVD (Association régionale du Gros-de-Vaud), du SDT (Service du développement territorial) et de Fenaco (Landi), pour évaluer les possibilités du site et, en particulier, la réalisation d'une gare routière. Le travail s'est poursuivi avec plusieurs séances de réflexion et des ateliers sur la manière de concevoir une véritable gare routière (pour les bus), ainsi que pour trouver des solutions pour relocaliser l'offre de P+R. Le bureau RR&A (Roland Ribl et Associés) est mandaté pour l'étude d'aménagement de l'interface.

### **14.6.2 Mobilité Cossonay / Penthalaz**

Le groupe de travail rebaptisé « circulation et mobilité dans le bassin versant du centre régional de Cossonay-Penthalaz » se réunit au minimum une fois par année, sous l'égide des Préfectures de Morges et du Gros-de-Vaud pour évaluer l'évolution des mesures déterminées.

Cette année, la Commune de Cossonay a demandé d'intégrer une nouvelle mesure, à savoir l'étude d'une route de contournement de la localité. C'est par ailleurs de ce GT qu'est sorti le besoin de mettre en place un GT spécifique à la mobilité douce pour Cossonay. Il devrait en être de même du côté de la Commune de Penthalaz.

### **14.6.3 Mobilité douce**

Le groupe de travail « mobilité douce », chargé de travailler sur la création d'un schéma directeur de mobilité douce, a été mis en œuvre durant l'année. Il est constitué de :

- 1 membre de chaque groupe du Conseil communal, Mmes Barbara Diserens et Pascale Meister, ainsi que M. Stéphane Kolly ;
- 2 membres de la Municipalité, Mme Valérie Induni et M. Bernard Ebener ;
- 3 membres de l'Agenda 21, MM. Christian Pouly, Jean Scheibler et Roland Pantet ;
- 2 membres de l'Administration communale, M. Christophe Leuenberger, responsable du Service technique communal et M. Luc Lodari, responsable du Secteur des travaux et de la voirie.

Le mandataire qui accompagne ce GT est le bureau Christe et Gygax. Le travail a consisté tout d'abord en une revue de l'ensemble des documents relatifs à la mobilité douce dans la Commune. Puis, chaque groupe a travaillé à une identification des points faibles du territoire communal pour la mobilité douce. Enfin, l'ensemble des besoins a été identifié et a été hiérarchisé.

Le schéma directeur de la mobilité douce qui en découlera sera présenté à la commission (courant 2020).

## 15. Cultes

Les communes de la Paroisse protestante de Cossonay-Grancy se réunissent une fois par année pour discuter du programme des cultes et de l'utilisation des divers lieux de culte.

Un nouveau pasteur, M. Xavier Paillard, est entré en fonction en novembre, en remplacement de Mme Laurence Bohnenblust Pidoux. Il travaille en étroite collaboration avec le diacre M. Claude-Alain Mischler.

Les travaux de rénovation de l'Eglise de La Sarraz se sont poursuivis durant l'année. Le Comité de gestion a demandé qu'un architecte effectue le suivi des travaux, en collaboration avec la Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine (DGIP), l'Eglise étant classée en note 2. Cette recherche a pris un peu de temps et les travaux vont pouvoir reprendre en 2020.



## 16. Intégration

Les cours de français selon la méthode FIDE (français intégration), dispensés à Cossonay ont à nouveau rencontré un grand succès. Un cours A0 (alphabétisation) a été ajouté à l'offre, dès le mois de septembre 2019, pour des personnes allophones arrivant dans la région. Le cours A1 a réuni 15 élèves, le cours A2 15 élèves et le cours B1 12 élèves ; le nouveau groupe A0 comptait 9 élèves lors de sa création. Il est à relever que 15 participants habitaient depuis moins d'une année en Suisse, au moment de leur inscription.

Depuis 2019 outre la subvention du Canton via le BCI, la Commune peut compter sur la participation pérenne des Communes de L'Isle et de Pommaples, en sus celle de La Sarraz. Par ailleurs, une participation à l'élève a été suggérée à toutes les communes de domicile de ceux-ci. Les communes ont toutes été approchées et dans le but d'offrir une participation annuelle pérenne, en fonction du nombre d'habitants de leur commune qui suivent les cours. Leurs réponses sont attendues durant la première partie de l'année prochaine.

En 2019 une mini-garderie a été mise en place, destinée à l'accueil des enfants des personnes suivant les cours. Cet accueil, qui se déroule dans les locaux de la bibliothèque communale (salle des livres pour enfants), a été mis sur pied en collaboration avec le réseau AJERCO. Il s'est bien passé mais force a été de constater que les demandes d'accueil ont été très fluctuantes, avec un besoin de souplesse non compatible avec un engagement régulier. Pour cette raison, il a été décidé en fin d'année de changer le système d'accueil et d'engager une accueillante sur demande. La personne engagée travaille également à la PAMtine.

L'action parrainage continue son activité dans la région, avec de nombreux parrains et marraines, ainsi que de personnes parrainées. Le groupe de coordination continue son travail, sous l'égide de M. Pierre-André Diserens. En 2019, il n'y avait plus de représentant de la Municipalité de Penthelaz. Enfin, les membres ont dû dire adieu à Mme Anne Lemaire, de Dizy, qui est décédée durant l'année. Elle était une membre très active du groupe de coordination et apportait de nombreuses connaissances grâce à son expérience professionnelle au Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR). La reconnaissance envers feu Mme Lemaire est grande pour tout ce qu'elle a apporté au groupe de l'action parrainage.



## Claude Moinat, Municipal

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> août 2010

Dicastères : Finances ; Routes et chemins ; Service des eaux et épuration ; Services industriels.

### 17. Finances

En ce qui concerne le dicastère des finances, M. Claude Moinat s'est entretenu avec M. Bernard Augsburger, Boursier communal, et résume ci-après leurs discussions.



#### **Emprunts communaux**

Au 31 décembre 2019, les emprunts se montaient à CHF 29'101'550.- et se décomposaient de la manière suivante :

Emprunts à court terme :	CHF 7'000'000.- ;
Emprunts collège :	CHF 1'000'000.- ;
Emprunts communaux :	CHF 21'101'550.-.

Ceci représente une diminution des emprunts de CHF 920'350.-.

#### **Programme de numérisation et de validation des factures fournisseurs**

Entré pleinement en production, celui-ci permet une gestion efficace des factures et de leur suivi.

Grâce à ce nouvel outil, toutes les factures depuis 2019 sont accessibles facilement par voie informatique ; elles peuvent être imprimées ou envoyées par courriel à un citoyen qui en ferait la demande, sans avoir besoin de se rendre aux archives.

Si ce programme permet un travail rapide et une utilisation pratique, il demande néanmoins une grande rigueur et un suivi attentif.



## **18. Routes et chemins**

### **18.1 Généralités – Entretien**

En raison des intempéries du mois de juin 2019, certains chemins vicinaux ont nécessité des travaux de réparation. Le coût de ces travaux comprend les heures de machine, frontal, mini-pelle, la fourniture et réglage du tout-venant ainsi que le curage et nettoyage des renvois d'eau.

Comme chaque année, des travaux de réparation de regards EU-EC et autres gueules de loup, d'aménagement de bords de routes et chemins vicinaux ont également été réalisés.

La deuxième étape des travaux de réparation des fissures de route et de places goudronnées a aussi été réalisée, représentant une surface de 5'224 m<sup>2</sup>. Le solde est à prévoir en fonction des travaux envisagés dans la Commune en 2020.

En outre, le Secteur des travaux et de la voirie a réalisé de nombreux petits travaux, tels que de nouvelles installations ou réparation de signalisations, réparation de bordures, pavage etc.

La pose du tapis définitif sur l'Avenue du Funiculaire ainsi que sur le chemin du Passoir a été réalisée. Il a également été procédé à la réparation de la chaussée du Chemin du Stand.

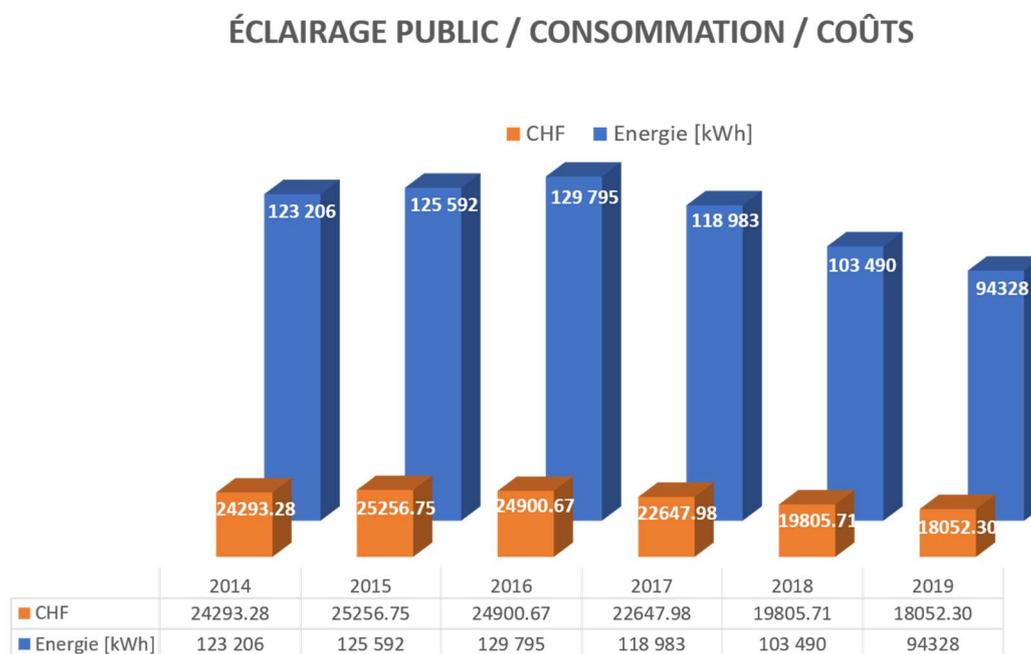
Finalement, le préavis municipal 07/2019 relatif à l'assainissement du bruit routier et à la légalisation des mesures d'allègement a été déposé et accepté par le Conseil communal. La procédure de ratification par le Canton suivait son cours à fin 2019.



*En photo les travaux sur le DP 1034*

## 19. Services industriels

A la lecture du graphique ci-dessous, vous constaterez que des efforts sont toujours entrepris pour diminuer la consommation d'énergie et limiter les coûts liés à l'éclairage public :



Comme cela a été exprimé dans le rapport de l'année précédente, la Romande Energie a commis une erreur dans la facturation des luminaires à forfait, elle a dès lors remboursé la somme de CHF 60'000.00.

Le remplacement d'anciens luminaires par des luminaires LED a continué en 2019.

En 2010, Romande Energie SA a effectué une visite des installations communales. Elle avait alors fait la remarque suivante :

*« Certains luminaires datent des années 1960. Ce type de matériel est désuet, le luminaire n'est pas équipé de réflecteur performant, ce qui réduit considérablement le flux lumineux sur la route. Dans ce cas, nous pourrions dire que l'éclairage sert juste à marquer la route. »*

Le tableau qui suit recense les rues particulièrement concernées par cette situation :

Adresse	Critère final de vétusté 2010	Assainissement réalisé en:	Critère final de vétusté 2020
Chemin de Champ-Vionnet	3.2	2010	1.6
Chemin des Terraux	3.2	2011	1.6
Chemin du Sau	3.2	2012	1.6
Chemin de Champ-Paris	3.2	2013	1.6
Chemin du Signal	3.2	2013	1.6
Passage de la Vy Neuve	3.2	2013	1.6
Chemin du Levant	3.2	2013	1.6
Chemin de Chien-Bœuf	3.2	2014	2
Chemin de la Paix	3.2	2014	1.6
Chemin de Riond Morcel	3.2	2014	2
Place de la Tannaz	3.2	2014	1.6
Chemin de la Condémine	3.2	2014	2
Chemin de Derrière-le-Bourg	3.2	2015	1.6
Chemin des Prés du Dimanche	3.2	2015	1.6
Chemin de la Jonchère	3.2	2016	1
Parking extérieur Migros	2.6	2016	1
Chemin du 900ème	3.6	2016	1
Route d'Aubonne	3.2	2017	1.4
Route de la Sarraz	3.2	2017	2
Allens	2.6	2018	1
Rue du Four	2.6	2018	1
Chemin du Passoir	2.6	2018	1
Pré aux Moines	2.6	2018	1
Avenue du Funiculaire	3.2	2018	1
Rue du Bicentenaire	1.6	2019	1.6
Route de la Vallée	1.8	2019	1.6
Cheminement des Chavannes	---	2017-2019	1
Chemin du Stand	---	2019	1
Chemin du Grand Verney	3.2	2019	1.4
Rue Neuve	2.6	2020	1
Rue des Chavannes	2	Prévu en 2020	
Chemin de Jolimont	3.2	Prévu en 2020	
Rue de la Petite Rue	2.6	Prévu en 2021	
Grand-Rue	2.6	Prévu en 2021	

Pour les services industriels, les sociétés suivantes s'occupent de différents réseaux :

- Electricité : Romande Energie SA
- Téléphonie : Swisscom SA
- Têlêrêseau : UPC Cablecom SA et Swisscom SA
- Gaz : Cosvegaz SA

### 19.1 Consommation d'eau

En 2019, un total de 387'720 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été consommés dans la Commune, dont 340'856 m<sup>3</sup> facturés pour un montant de CHF 409'027.90.

La consommation d'eau a diminué d'environ 60'000 m<sup>3</sup> grâce à la réparation de nombreuses fuites détectées par le système Hinni.

La différence entre les m<sup>3</sup> d'eau consommés et ceux facturés provient essentiellement des fontaines publiques, des jardins communaux, de quelques petites fuites, de l'arrosage des massifs floraux, du nettoyage des routes et caniveaux, ainsi que du nettoyage du réseau à la suite de travaux de réparation et d'extension de ce dernier.

### Liste des ruptures de conduite 2019

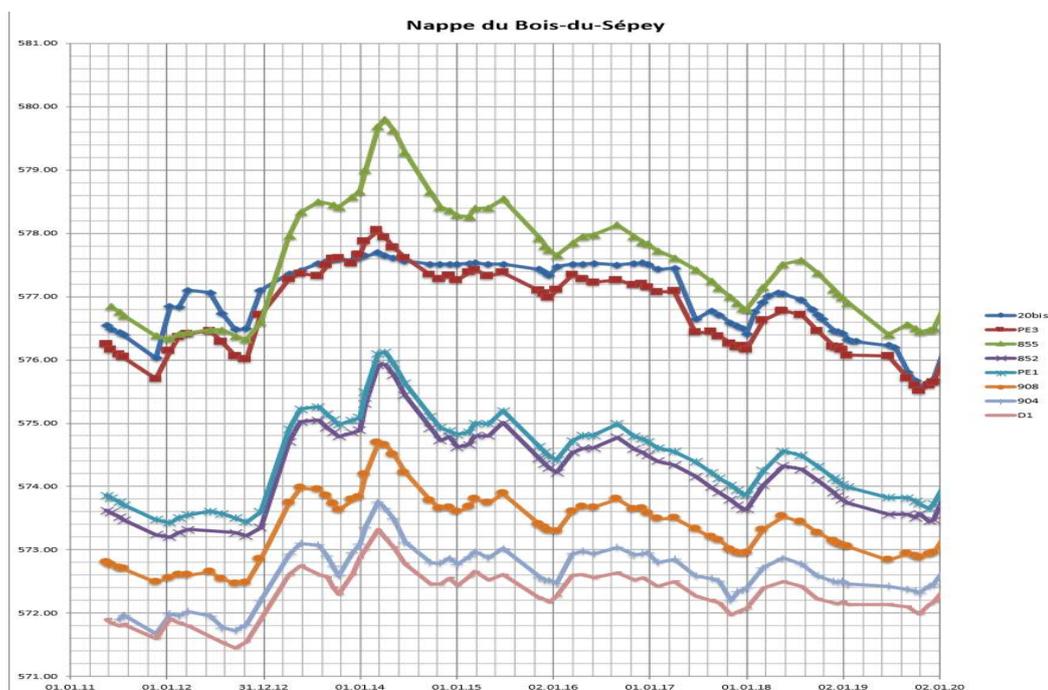
Dates	Lieu	Parcelle	Propriétaire	Intervention	Cne	Privé	Montant génie civil	Montant sanitaire	Facture	Remarques
20.05.19	Rue des Bons Enfants	DP 1093	Commune	Urben / Crottaz	oui		2'533.60 fr.			trou dans conduite
	Rue des Bons Enfants	48	L'Hoste	Panzerra / Crottaz		oui				prise et introduction
20.05.19	Rue du Temple	110	Soto Luis	Urben / Crottaz		oui				introduction
03.07.19	En Marche	342	Commune Foot	Urben / Crottaz	oui					trou dans conduite
04.11.19	Rue des Bons Enfants	96	Guerry Jean Charles	Urben / Diemand		oui				introduction

### 19.2 Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)

L'ensemble des sources de la Vy de Mauraz (3 sources/ 8 communes) ont produit 1'755'025 m<sup>3</sup>, dont 960'656 m<sup>3</sup> ont alimenté la Venoge. Ces chiffres sont approximativement identiques à ceux de 2018.

### 19.3 Entente intercommunale Cossonay – Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du Bois du Sépey (En Favet)

Au niveau des coûts pour l'année 2019, cela représente une charge de CHF 14'423.70 qui est remboursée par les Communes membres du groupement Vy-de-Mauraz.



Comportement de la nappe de 2011 à 2019. Variation de l'altitude de l'eau

#### **19.4 Groupement Vy-de-Mauraz**

Les coûts pour l'année 2019 se montent à CHF 62'134.60, répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants au 31 décembre 2019 (selon statistique SCRIS), ce qui représente pour Cossonay une somme de CHF 34'970.70.

D'importants projets subsistent pour les années à venir, soit, en 2020, l'installation d'un équipement UV au réservoir de Cuarnens pour garantir la qualité de l'eau potable. Ces futurs travaux coûteux feront l'objet d'un préavis et seront à régler par les Communes de Cuarnens, Chavannes-le-Veyron, Senarclens et Cossonay. D'ici deux à trois ans, il s'agira d'effectuer la réparation des captages, qui seront à la charge des Communes de Chavannes-le-Veyron, Senarclens et Cossonay.

#### **19.5 Réseau communal**

Lors de la mise en séparatif du chemin du Stand (préavis 01/2018), il a été procédé à la construction de collecteurs pour les eaux claires, les eaux usées et l'eau potable.

La mise en séparatif a également été réalisée à la route de Morges (préavis 02/2018).

#### **19.6 Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) approuvé le 24 août 2011 par le Département de la sécurité et de l'environnement**

Le nouveau projet de vortex développé par le bureau d'ingénieurs Holinger SA suit son cours. Des informations plus précises seront certainement disponibles dans le courant de l'année 2020.

**Tableau des mesures PGEE réalisées depuis 2011**

	Mesure PGEE	Secteur	N° dossier	Réalisation
<b>Mesures effectuées entre 2011-2019</b>	23.2	Prè aux Moines	1631	2013
	3.1 / 3.2	Allens Bassin de rétention	1785	2015
	11.2	Grand Rue - Bons Enfants	1777	2015
	10.3	Parcelle 74 Vieille Ville	2041	2015
	2	Allens	1675	2015-2016
	5.1	Champ Bosset Sud	1675	2015-2016
	15.2	Les Chavannes	1998	2016
	10.1	Rue du Four	1939	2017
	9	Avenue du Funiculaire	1720	2018
	1.1	Chemin de la Jonchère	2385	2018
	---	Chemin du Passoir	1832	2018
	7.1	Route de Morges Nord	2292	2019
	15.1	Chemin du Stand	1927	2019

### **19.7 Eaux claires – Inondations des 15 et 20 juin 2019**

Les 15 et 20 juin 2019 ont été marqués par des orages violents pour la région de Morges-Cossonay en particulier. La station de mesure de pluviométrie a relevé un cumul de précipitations de 50 mm pour Cossonay qui s'est trouvé être l'épicentre de la tempête.

Ces jours-là, les précipitations ont été tellement importantes et concentrées sur un laps de temps si court que des conduites se sont mises en pression, ce qui a eu pour conséquence de faire sauter des regards.

Une dizaine de demandes de particuliers ou d'entreprises ont été adressées à la Municipalité pour faire part d'inquiétudes quant à d'éventuelles répétitions du phénomène. Toutes les personnes concernées ont été reçues et les explications nécessaires pour se prémunir d'autres inondations leur ont été fournies. Dans certains cas, des améliorations ont été proposées, par un redimensionnement des grilles ou des gueulards ou encore la création de bourrelets.

D'autres mesures ont déjà été réalisées ou le seront par la suite à travers la mise en œuvre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

### **19.8 Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (AIEE) – Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens**

L'Association compte aujourd'hui 7 communes et fonctionne à entière satisfaction. Au vu du nombre de communes et de leurs habitants, les boues à traiter ont également augmenté. Pour un fonctionnement optimal, il faut remplacer la table d'égouttage, qui a été mise en service en 2008 et qui donne des signes de fatigue, et installer un nouveau digesteur (préavis AIEE 3/2019 : CHF 1'742'200.- HT à amortir sur 30 ans). Si les deux digesteurs (ancien et nouveau) travaillent à 100%, la STEP pourra traiter les boues de 20'000 équivalents habitants et on peut estimer une augmentation de la production de biogaz de 80 %. Le gain pourra se chiffrer à CHF 40'000.- par année. L'amélioration de la digestion des boues et le gain sur l'élimination de ces dernières (incinération + transport) permettra d'économiser environ CHF 26'000.- par année (environ 20 % de moins).



## **Bernard Ebener, Municipal**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2011

Dicastères : Forêts ; Parcs et jardins ; Protection de l'environnement et développement durable ; Informatique ; Assainissement ; Sports ; Protection civile et Défense incendie.

## **20. Forêts**

### **20.1 Forêts communales**

A la suite du renoncement de la société Audeoud de poursuivre ses activités dans le domaine forestier, le processus d'appel d'offres a abouti au choix de mandater l'entreprise Porchet à Orbe pour l'exploitation et l'entretien des peuplements durant la période 2019 – 2024.

La Municipalité a approuvé le plan de gestion 2016-2030 pour les forêts communales de Cossonay établi par l'inspection des forêts de l'arrondissement 16. Il définit les objectifs et les mesures de gestion à prendre à moyen terme (15 ans) et s'inscrit dans la ligne stratégique tracée par le plan directeur forestier des forêts du district de Morges.

Au cours de l'année 2019, les entreprises mandatées ont exploité les bois communaux de la façon suivante :

- 32.63 m<sup>3</sup> de bois de service résineux ;
- 85 stères de bois de feu en big-bags ;
- 102 m<sup>3</sup> de bois de feu long (déchiquetage).



D'autres travaux ont été menés dans les forêts communales :

- 1.77 ha en soins culturaux ;
- 0.7 ha de plantation ;
- Entretien et fauchage de plantations dans les bois du Sépey ;
- Participation aux travaux de sécurisation des chemins et du parcours Vita.

D'autre part, les employés du Secteur des travaux et de la voirie ont aussi contribué à l'entretien du patrimoine forestier par les travaux suivants :

- Entretien de plantations ;
- Soins culturaux « ponctuels » ;
- Entretien des chemins ;
- Gestion du couvert à bois ;
- Entretien de la cabane des Bûcherons ;

- Lutte contre les plantes envahissantes ;
- Aménagements divers pour l'accueil en forêt (panneaux, bancs, etc.) ;
- Entretien de la Piste Vita ;
- Lutte contre le bostryche ;
- Nettoyages des sous-bois avant les coupes.

Lors de la journée du martelage du 19 septembre 2019, 100 arbres ont été marqués, pour un volume de 189,9 m<sup>3</sup> sur pied.

En vue de garantir la sécurité de la population et des infrastructures situées sur le territoire communal, M. Bernard Ebener, Municipal, et M. Harry Kleiner, garde forestier, ont procédé à l'inspection annuelle des forêts, parcs et jardins, ainsi que des arbres isolés. A la suite de ce contrôle, il a été décidé d'abattre quelques arbres qui pouvaient mettre en danger la population et les infrastructures communales.

## **20.2 Groupement forestier**

Le Groupement continue à assurer sa fonction de coordination entre le Canton et les communes et facilite la gestion cohérente des forêts des Communes membres ; il permet également de financer les services du garde-forestier, M. Harry Kleiner. Sous la présidence de Bernard Ebener, le Groupement a convoqué deux assemblées générales pour valider le budget et les comptes de l'année précédente.

Le marché des bois de sciage résineux est toujours sous forte pression, à un niveau insatisfaisant. Grâce à la bonne coopération entre la branche sylvicole et celle du bois, la majorité des volumes endommagés ces derniers mois ont pu être écoulés et transformés par l'industrie. De nombreux dépôts en forêt ont pu être vidés, et les quantités d'inventus diminuent continuellement.

Une détente est à noter sur le front des bois bostrychés, ceci dans la plupart des régions de Suisse. Toutefois, il reste plus qu'assez de bois endommagé, de chablis et de bois-énergie. Bien que l'offre soit largement suffisante, il y a à nouveau de la demande pour du bois frais.

La demande en bois de feu reste faible.

Pour la Commune, le Groupement représente une charge stable de CHF 13'625.30.

## **21. Parcs et jardins**

### **21.1 Entretien**

L'année 2019 s'inscrit dans la continuité au niveau de l'entretien des parcs et jardins. Le fleurissement de la localité est une nouvelle fois confié à la jardinerie « Au Trèfle à Quatre » de Senarclens et celui des giratoires à l'entreprise horticole André Pittet à La Sarraz. Quant à Mme Pierrette Giroud, auxiliaire du Secteur travaux et voirie, elle a assuré, comme chaque année depuis 1995 l'entretien courant et l'arrosage des fleurs et massifs floraux de mai à octobre. Elle a terminé son activité à la fin de l'année 2019 et une mise au concours a été réalisée pour la remplacer dès le printemps 2020. Mme Thérèse Gindrat a été engagée en automne 2019 afin de reprendre le poste de Mme Giroud dès le mois de mai 2020.

## **21.2 Jardins communaux**

La Commune dispose de 43 jardins communaux, situés à la Vy du Moulin, qui sont destinés aux habitants de Cossonay.

Le responsable du Secteur des travaux et de la voirie ainsi que le Boursier communal et le Municipal en charge du dicastère ont maintenu les contrôles sur site afin de faire respecter le règlement communal et la situation peut être qualifiée de satisfaisante.

## **21.3 Projets particuliers**

Avec la participation du Kiwanis, une place de pique-nique équipée de bancs, tables, parc à vélos et place de pétanque a été aménagée à proximité des appartements protégés du chemin du Passoir. Il s'agit d'une belle opportunité qui s'inscrit dans la réalisation, par étapes, du PPA « Campagne des Chavannes ».

La Commune a participé à l'action de l'Association L'aiMant Rose qui a pour but la promotion et l'encouragement de la prévention du cancer du sein et son dépistage précoce. À cet effet, elle a fait planter 1'500 bulbes de tulipes devant le bâtiment administratif afin d'attirer l'attention de la population sur cette thématique.



## **22. Développement durable - Agenda 21**

### **22.1 Commission Agenda 21 communal**

La Commission, présidée par M. Ebener, s'est fortement investie dans l'organisation de nombreux événements lors de la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre 2019. La population a ainsi pu bénéficier de 19 manifestations diverses telles que conférences, balades pédestres et à vélo guidées, cours Ecodrivre avec le soutien du TCS Cossonay, expositions et, comme point fort, le marché convivial avec de nombreux exposants actifs dans le domaine de la mobilité douce ainsi que des producteurs et artisans locaux pour agrémenter le tout.



D'autres événements ont également eu lieu :

- **Action Répare-Café**

Le cinquième "répare-café" s'est déroulé le samedi 9 mars 2019 au foyer du théâtre du Pré aux Moines. Les personnes qui ont profité de cette opportunité ont confié une petite trentaine d'objets défectueux et vélos à une équipe de spécialistes bénévoles qui les ont, en grande partie, réparés.

- **Coup de balai**

Avec la participation des coureurs de Myrun4help de Chevilly, une quarantaine de personnes de tous âges se sont déplacées pour participer à cette action le 23 mars 2019 qui a montré à la population les effets néfastes du littering(\*) sur l'environnement.

(\*)littering : action de laisser traîner ou jeter les déchets dans les espaces publics



- Mobilité douce

Une délégation de la Commission Agenda 21 a participé aux travaux du Groupe de travail « mobilité douce », conduit par la société Christe et Gygax, constituée de représentants de la Municipalité et du Conseil communal. Le but des travaux est de rechercher et évaluer les aménagements possibles pour mettre à jour le Plan directeur communal, établi en 2000, avec des propositions de liaisons à créer (ou non).

- Mobilité électrique

Soutenu par l'ARCAM qui fait office de coordinateur au niveau du district, un groupe de travail dont fait partie Mme Valérie Induni, Municipale en charge des transports et M. Bernard Ebener a été créé dans le but de mettre en évidence les besoins en infrastructures au niveau communal et régional.

- Permaculture

Le groupe de travail « permaculture » s'est constitué en Association nommée « Terre Accueillir ». Celle-ci dispose de statuts approuvés par la Municipalité et fonctionne de façon indépendante. Une convention pour la mise à disposition du terrain communal a été signée entre l'Association et la Municipalité.

- Collaborations

M. Bernard Ebener participe à des réunions d'échange d'expériences avec les délégués des Communes de Penthelaz, Echallens, Bournens et Orbe.

La Municipalité a décidé d'adhérer à l'Association Coord 21 qui a notamment pour but de contribuer à renforcer le réseau des responsables de la durabilité au sein des communes et des cantons romands et de proposer des outils facilitant la mise en place de concepts de développement durable dans les communes.

## **22.2 Cité de l'Énergie**

- Fonds pour le Développement durable

La liste de subventions établie par le groupe de travail a été retravaillée et intégrée au concept de la Municipalité qui prévoit la création d'un fonds pour le Développement durable ainsi que la création d'une Commission pour l'énergie.



- Recertification du label

Vu l'importante charge de travail au sein de l'Administration communale, la Municipalité a sollicité un report à 2020 du processus de recertification. Cependant, avec le soutien du chef du Secteur des Bâtiments, les données de consommation énergétiques (électricité, eau, gaz) des bâtiments communaux ont été reprises pour les intégrer à un logiciel de gestion plus moderne qui permettra de mieux gérer les consommations.

### **22.3 Actions et aide au développement**

La Municipalité a poursuivi son aide au développement dans les mêmes proportions qu'en 2018 (Fr. 2.-/habitant) à la FEDEVACO (Amélioration des pistes en Haïti) et à l'action Solidarité Eau (Fr. 0.01/m<sup>3</sup> eau).

## **23. Assainissement - déchets**

### **23.1 Valorsa**

Cossonay est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996 à hauteur de 1.74 %, partageant ainsi la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets enjoignent les communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Cette action est d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité. De même, la Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de revalorisation thermique, puisque c'est le périmètre de gestion VALORSA qui en est actionnaire à hauteur de 36,03 %, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL, SADEC et STRID.

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et s'adapte aux réalités du marché. Pour des raisons de sécurité du personnel, de rentabilité et de recentrage de ses missions, le Conseil d'administration a décidé de cesser l'exploitation du tri des vieux papiers récoltés dans le périmètre ; les communes concernées ont été priées d'acheminer ces matières premières secondaires aux entreprises privées et spécialisées de la région. Les déchets de la Commune sont amenés chez Thévenaz-Leduc ou chez Retripa dans le but d'être valorisés.

L'autre rôle du site de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres d'animaux, principalement de rente, qui ont été accidentés ou malades. Le centre d'équarrissage est devenu un frigo qui regroupe ces tonnages, avant de les acheminer en Suisse alémanique où ils sont éliminés.

En 2019, Cossonay a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets des entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés des citoyens ou écrasés sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA collecte également les déchets spéciaux, sachant qu'ils représentent environ 1,5 kg par personne et par an. Les enfants ont pu profiter de cours sur les déchets au sein de leur école, via des animatrices déléguées par COSEDEC-VALORSA gratuitement dans les établissements scolaires. Pour aider la population à comprendre la problématique des déchets, VALORSA a tenu des stands au Comptoir d'Echallens et à l'Expo de Coss. La Commune a aussi participé à la campagne cantonale de communication des périmètres, donc de VALORSA, avec les affiches contre le littering des automobilistes.

Les employés communaux ont pu participer à un cours de formation continue sur la gestion d'une déchetterie et ont contribué à la campagne cantonale contre le littering en placardant les affiches de VALORSA.

La communication sur les déchets a été renforcée dans la Commune grâce à un stand d'information où des ambassadeurs et ambassadrices de COSEDEC ont expliqué les tenants et aboutissants du recyclage des déchets à nos concitoyens au Centre de tri des déchets le 18 mai 2019.

Finalement, VALORSA a pu dignement fêter ses 50 ans en invitant ses actionnaires sur le site du Touring Club à Cossonay.

### Statistiques Valorsa

		2019 en tonnes facturées par Valorsa	2019 Destination	2018 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'571	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'207	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'862	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'724	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/électricité
Recyclables	Papier	4'326	En papeterie suisse	Carton/papier
	Verre	4'367	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	OREA, appareils électriques	348	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	248	CRIDEC	Traitement physico- chimique/ incinération
	Déchets carnés	962	GZM	Energie
	Information	Municipalité, personnel communal et Tout public	Journée de formation pour les aides en déchetterie.	2 comptoirs régionaux. Stands lors de manifestations locales

### 23.2 COSEDEC

COSEDEC, centre de compétences romand en matière d'information, de sensibilisation et de pédagogie sur le plan de la consommation durable et la gestion des déchets depuis plus de 10 ans, a fait bénéficier la Commune d'un stand de sensibilisation offert par l'Etat de Vaud durant une demi-journée, en présence d'un animateur avec des jeux sur la gestion des déchets (réf. pt 23.1).

### **23.3 Centre de tri des déchets**

#### **23.3.1 Déchets – statistiques (Borgeaud Transports)**

En 2019, les quantités de déchets évacuées, comparées à celles des années précédentes, sont les suivantes :

<b>Types de déchets</b>	<b>2016 en kg (3'668 habitants)</b>	<b>2017 en kg (3'808 habitants)</b>	<b>2018 en kg (3'871 habitants)</b>	<b>2019 En kg</b>	<b>% +/- 2018/2019</b>
Ordures ménagères	446'245	452'030	437'080	475'115	+ 8.7
Déchets organiques	228'465	210'905	222'425	228'875	+ 2.9
Papiers et cartons	282'945	274'925	277'740	268'980	- 3.2
Verre	153'910	161'115	165'370	166'930	+ 0.9
Pet	9'890	10'470	10'610	10'350	- 2.4
Plastiques	18'860	30'820	22'920	20'610	- 10
Alu – fer blanc	5'880	6'460	6'310	6'705	+ 1.3
Bois	126'260	125'780	143'380	139'500	- 2.8
Textiles			46'080	36'740	- 21

Comme l'année précédente, les prix des matières valorisables sont à la baisse (niveaux faibles). Le marché du recyclage souffre de la décision chinoise de ne plus importer les vieux papiers/carton ou les matières plastiques, à des fins de recyclage.



- **Poubelles communales**  
Le Secteur des travaux et de la voirie poursuit son programme de changement progressif des poubelles.

### **23.4 Ecopoint de la Vy Neuve**

C'est toujours le point faible du dicastère. En effet, malgré les rappels, l'Ecopoint est régulièrement saturé par les déchets pour lesquels il est prévu et par d'autres qui devraient être déposés au Centre de tri. En effet, bien des usagers qui ont la possibilité de se rendre au Centre de tri s'en servent pour leur confort au détriment des personnes ayant de la difficulté à se déplacer ou ne possédant pas de véhicule.

Les contrevenants découverts sont, depuis 2018, sanctionnés par voie d'ordonnance pénale.

## **24. Sports**

### **24.1 Clubs sportifs**

Les infrastructures sportives sont saturées et les besoins en locaux pour les manifestations et les entraînements augmentent continuellement. Aussi, la Municipalité est parfois malheureusement contrainte de décliner certaines demandes des associations sportives, mêmes locales.

### **24.2 USL / Marché estival**

La commission Agenda 21, avec le soutien de la Municipalité, de l'Union des sociétés locales (USL) et avec la collaboration de la SDC a organisé le marché estival du 14 août 2019 ce qui a permis à la population de se réunir dans une ambiance festive.

## **25. Association intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge (AIPCV)**

Le Comité directeur (CODIR), dont fait partie M. Bernard Ebener et l'APV (comité gérant la Piscine et le Camping de La Sarraz) ont terminé la restructuration dans le but de reprendre les activités de l'APV (Association de la Piscine et Camping de la Venoge) responsable, selon les statuts en vigueur, de l'exploitation de la piscine et du camping. Cette nouvelle organisation, plus claire et plus fluide et qui a conduit à l'engagement d'un responsable d'exploitation a été soutenue et approuvée par son assemblée générale. La préoccupation du Comité a été de connaître les travaux, les responsabilités dans le détail et de maîtriser les coûts des activités de l'Association afin d'assurer la mise en service de la piscine et du camping pour la saison suivante.

Composition du CODIR :

Claude Dutoit	Eclépens	Président
Rosemay Christen	Juriens	Vice-présidente
Gilles Dolivo	Moiry	Membre
Maura Soupper	La Sarraz	Membre
<b>Bernard Ebener</b>	<b>Cossonay</b>	<b>Membre</b>
Rebecca Gabriel	Mont-la-Ville	Trésorière
Janine Fehle	Le Sentier	Secrétaire

Le Comité s'est également attelé au dossier de la mise en conformité du camping, car les conditions de sécurité, notamment incendie, qui y règnent ne correspondent plus aux lois et règlements en vigueur actuellement.

Pour Cossonay, la charge financière de l'Association s'élève à CHF 50'198.-

## **26. Informatique**

La Municipalité a reçu les offres des différents fournisseurs informatiques, à savoir SteelBlue, Evolink et KDSI, sollicités par les membres du GT Informatique avec le soutien de la société Square Services. Elle a porté son choix sur la société Evolink pour le soutien de l'Administration dans ses projets de modernisation pour les années 2019 et suivantes, de mise en place de l'infrastructure nécessaire à la reprise des données informatiques et, avec la collaboration de T2i, de migration des données. Elle a également résilié le contrat qui liait la Commune avec la société T2i à Sierre pour la sauvegarde et maintenance de données communales. Cette dernière n'assurera plus que les services relatifs à la maintenance des logiciels « métiers ».

La migration a eu lieu du 26 au 29 septembre 2019. Cette opération a permis à l'Administration de mieux maîtriser le traitement et la sauvegarde de ses données et de résoudre la problématique récurrente de coupures et lenteurs sur le réseau. Grâce à la proximité avec la société Evolink, dont le siège est situé à Daillens, les usagers disposent également d'une assistance technique et d'une écoute rapide et compétente.

## **27. Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)**

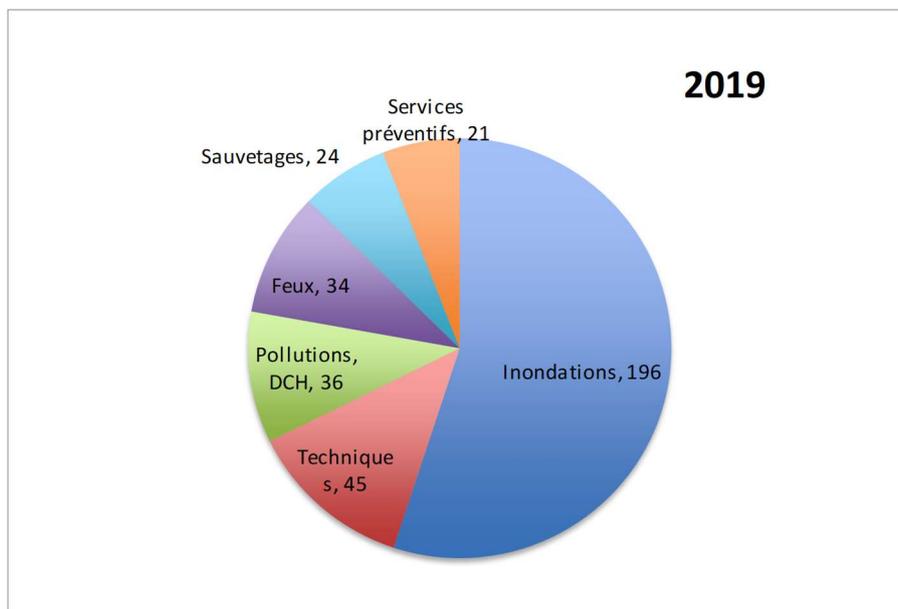
Composition du comité directeur (CODIR) 2019 :

<b>Bernard Ebener</b>	<b>Cossonay</b>	<b>Président</b>
Yves Jauner	Penthalaz	Vice-président
Pascal Guinnard	Eclépens	Membre
Jean-Daniel Favre	Moiry	Membre
Claude Henneberger	Grancy	Membre
Eric Maeder	Vufflens-la-Ville	Membre
Philippe Tesse	Penthaz	Membre
Sabine Burnier	Cuarnens	Secrétaire
Bernard Augsburgers	Cossonay	Trésorier

Le CODIR a tenu 11 séances en 2019 et a participé au Rapport du SDIS Région Venoge. Les membres du CODIR assistent autant que possible aux exercices des pompiers.

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2019. Deux préavis lui ont été soumis.

En 2019, le SDIS a constaté une forte augmentation des interventions, à savoir 356, soit une hausse de 98 alarmes (+ 37 %) par rapport à 2018.



Ce sont les interventions pour des inondations qui ont le plus occupé le SDIS (196 en 2019, contre 77 en 2018). Les intempéries du début de l'été sont en cause. Entre le 15 et le 20 juin, le SDIS Région Venoge est intervenu à 160 reprises pour des dégâts d'eau, que ce soit dans des caves, des parkings souterrains ou encore des habitations. Au plus fort de la tempête du 15 juin 2019 (pluie exceptionnelle lors de la Journée des Communes Vaudoises), plus de cent sapeurs-pompiers de l'ensemble du SDIS (DAP et DPS) ont été mobilisés pour répondre à toutes les sollicitations de la population. La majeure partie des interventions se sont déroulées à Cossonay, ainsi que dans les communes alentours.

Suite à ces événements exceptionnels, tant sur le plan météorologique qu'opérationnel, l'Etat-Major a mis sur pied de nouvelles procédures internes pour encore améliorer l'efficacité des actions sur le terrain. La formation sera poursuivie et approfondie dans ce domaine pour gagner encore en efficacité le jour "J".

Durant la soirée de recrutement cantonal du jeudi 7 novembre, c'est une vingtaine de femmes et d'hommes qui est venue rejoindre les rangs du SDIS Région Venoge. Dans le même temps, 20 nouveaux sapeurs ont terminé leur Ecole de formation (EFOR) et intégré les différents organes d'intervention du SDIS.

Plus de 350 sapeurs-pompiers (dont 1,6 permanent ETP) composaient le SDIS au 31 décembre 2019. Au total, les interventions ont représenté 5'300 heures d'engagement pour les sapeurs-pompiers du SDIS en 2019. En y ajoutant les exercices et autres formations ainsi que les services de permanence, le total des heures de service effectuées dépasse les 48'000 heures.

Le coût permettant à notre SDIS d'assurer la sécurité de notre population et des infrastructures s'élève à CHF 27.21/habitant.

## **28. Organisation régionale de la protection civile (ORPC)**

Le comité directeur (CODIR) de la Protection civile du district de Morges est présidé depuis de nombreuses années par M. Philippe Guillemain, Syndic de Lonay ; son Commandant est M. le Lieutenant Colonel Marc Dumartheray.



Pour succéder à M. Roger Burri, membre du CODIR, le Conseil intercommunal a élu M. Christian Franco, de Denges.

Durant cette année 2019, les principaux événements de l'ORPC ont été les suivants :

- Essai des sirènes d'alarme ;
- Soutien au Tour de Romandie, au Tour de pays de Vaud, à la manifestation « Morges bouge » ;
- Soutien à la Journée des Communes Vaudoises à Cossonay et à la Fête des Vignerons ;
- Deux engagements en situation d'urgence, soit le plan canicule, déclenché du 25 au 28 juin, et la construction d'une digue préventive à la suite d'une inondation à Cottens pour protéger une petite exploitation ;
- Participation à l'émission radio de la RTS, « Les Dicodeurs ».

Le contrôle périodique des abris a eu lieu du 3 au 6 septembre 2019 dans les Communes de Ferreyres, Moiry, Chevilly, Dizy, Cossonay, La Chaux, Cuarnens, L'Isle et Mont-la-Ville. Le résultat de ce contrôle a permis de voir que 77 abris étaient en ordre, 65 abris présentaient des défauts mineurs et 24 abris avaient des défauts graves. Les éventuelles anomalies ont été régularisées depuis lors.

A l'échelon cantonal, la réforme AGILE est maintenant terminée, les dernières régions ayant fusionné en date du 1er juillet 2019, pour ainsi former 10 ORPC pour 10 districts.

Le coût (budgeté) de la Protection civile, stable depuis 2016, se monte à CHF 20.92/habitant.

## **29. Préavis municipaux 2019**

- 01/2019 Relatif à la vente de la parcelle communale n° 159 et du bâtiment ECA n° 276 (ancien abattoir des porcs, rue du Four 16).
- 02/2019 Relatif à l'adoption d'un plan de zone réservée et règlement associé.
- 03/2019 Relatif à la modification des statuts de l'ASICoPe
- 04/2019 Comptes 2018
- 05/2019 Rapport de gestion 2018
- 06/2019 Mise en séparatif de la Petite Rue
- 07/2019 Assainissement du bruit routier – Légalisation des mesures d'allègement
- 08/2019 Demande d'un crédit cadre pour le financement des études liées à la mise en œuvre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
- 09/2019 Arrêté d'imposition communal pour l'année 2020
- 10/2019 Relatif à l'acquisition du bâtiment ECA N° 107, sis sur la parcelle n° 413 et de la parcelle n° 419 de Cossonay (ancien bâtiment Cosvegaz, route de Morges), propriétés de la société Holdigaz.  
**Retiré par la Municipalité dans sa séance du 2 décembre 2019**
- 11/2019 Relatif au soutien et à la création de 2 salles de cinéma sur la parcelle n° 410 de Cossonay (route de Morges), propriété de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV).
- 12/2019 Budget 2020
- 13/2019 Relatif à l'abrogation des Plan partiel d'affectation (PPA) et règlement Grand-Verney 2 et approbation des plan (PPA) et règlement Grand-Verney 3
- 14/2019 Concernant l'adoption du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

### **30. Conclusions**

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2019 (No 05/2020),
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2019 et de lui en donner décharge.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito